



**Accord sur la conservation des  
albatros et des pétrels**

**RAPPORT DE LA SEPTIEME REUNION DU  
COMITE CONSULTATIF**

*La Rochelle, France*

*6 – 10 Mai 2013*



**LISTE DES SIGLES**

ACAP	Accord sur la conservation des albatros et des pétrels
APEC	Forum de coopération économique Asie-Pacifique
AUD	Dollar australien
BLI	BirdLife International
CC	Comité consultatif (CC1, CC2 etc. font référence à la première, deuxième etc. réunions du Comité consultatif)
CCAMLR	Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique
CCTRS [CCSBT]	Commission pour la conservation du thon rouge du sud
CIEM [ICES]	Comité international pour l'Exploration de la Mer
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices
CTT	Groupe de travail sur la taxonomie
DC	Département de la conservation
ERS	Espèces écologiquement apparentées
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMN [WWF]	Fonds mondial pour la nature
GT	Groupe de travail
GTCA	Groupe de travail sur les captures accidentelles
GTSPC	Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation
HSI	Humane Society International
IFOP	Instituto de Fomento Pesquero
ISSF	Fondation internationale pour une pêche durable
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MPI	Ministère des secteurs primaires
MSC	Conseil pour la bonne gestion des mers
NU	Nations Unies
ONG	Organisation non gouvernementale
OPASE [SEAFO]	Organisation des Pêches de l'Atlantique du Sud-Est
ORGP (thonière)	Organisation régionale de la Gestion des Pêches (thonière)
PAI-Oiseaux de mer	Plan d'action international - Oiseaux de mer
PAN-Oiseaux de mer	Plan d'action national – Oiseaux de mer
RdP	Réunion des Parties (RdP1, RdP2 etc. font référence à la première, deuxième etc. session de la Réunion des Parties)
RI	Règlement intérieur
RLI	Indice Liste Rouge
RU	Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
USA	États-Unis d'Amérique
ZEE	Zone économique exclusive



## TABLE DES MATIERES

<b>LISTE DES SIGLES.....</b>	<b>I</b>
<b>1 OUVERTURE OFFICIELLE ET DECLARATIONS PRELIMINAIRES.....</b>	<b>1</b>
<b>2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>2</b>
<b>3 RÈGLEMENT INTÉRIEUR .....</b>	<b>2</b>
<b>4 RAPPORT DU DÉPOSITAIRE.....</b>	<b>4</b>
<b>5 SECRÉTARIAT DE L'ACAP .....</b>	<b>7</b>
5.1 Activités entreprises durant la période intersessionnelle 2012/2013.....	7
5.2 Programme de travail du Secrétariat 2013-2015.....	8
5.3 Politique de parrainage de l'Accord .....	8
5.4 Rapports des Parties au CC .....	9
<b>6 QUESTIONS FINANCIÈRES DE L'ACCORD.....</b>	<b>11</b>
6.1 Rapport financier.....	11
<b>7 RAPPORTS DES OBSERVATEURS.....</b>	<b>12</b>
7.1 Rapports des observateurs de l'ACAP présents aux réunions internationales .....	12
7.2 Rapports des observateurs à CC7.....	12
<b>8 RAPPORT SUR LA QUATRIÈME RÉUNION DES PARTIES.....</b>	<b>15</b>
<b>9 STATUT DES POPULATIONS ET DE LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS.....</b>	<b>15</b>
9.1 Rapport du Groupe de travail.....	15
9.2 Futur programme de travail.....	20
<b>10 TAXONOMIE DES ALBATROS ET DES PÉTRELS .....</b>	<b>20</b>
10.1 Rapport du Groupe de travail.....	20
10.2 Futur programme de travail.....	20
<b>11 CAPTURE ACCIDENTELLE DES OISEAUX DE MER .....</b>	<b>20</b>
11.1 Rapport du Groupe de travail.....	20
11.2 Futur programme de travail.....	29
<b>12 PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF .....</b>	<b>29</b>
12.1 Programme de travail du Comité consultatif 2013-2015.....	29
12.2 Allocation de fonds CC.....	29
12.3 Programme de détachement de l'Accord.....	32
<b>13 INDICATEURS POUR MESURER LE SUCCÈS DE L'ACAP .....</b>	<b>33</b>
<b>14 INSCRIPTION DE NOUVELLES ESPÈCES.....</b>	<b>34</b>
<b>15 PLANS D'ACTION POUR LES ESPÈCES .....</b>	<b>37</b>
<b>16 INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES MONDIAUX.....</b>	<b>37</b>
<b>17 ÉLECTION ET NOMINATION DES AGENTS DU CC .....</b>	<b>38</b>
<b>18 HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF.....</b>	<b>39</b>
18.1 Date et lieu .....	39
18.2 Projet d'ordre du jour.....	39
<b>19 CINQUIÈME RÉUNION DES PARTIES .....</b>	<b>39</b>

---

19.1	Date et lieu .....	39
<b>20</b>	<b>AUTRES ÉLÉMENTS DE CONSIDÉRATION .....</b>	<b>39</b>
20.1	Publication des documents de réunion .....	39
<b>21.</b>	<b>ADOPTION DU RAPPORT .....</b>	<b>41</b>
<b>22.</b>	<b>OBSERVATIONS FINALES .....</b>	<b>41</b>
ANNEXE 1.	LISTE DES PARTICIPANTS .....	42
ANNEXE 2.	LISTE DES DOCUMENTS .....	50
ANNEXE 3.	ORDRE DU JOUR .....	53
ANNEXE 4.	PROGRAMME DE TRAVAIL DU SECRÉTARIAT 2013-2015 .....	55
ANNEXE 5.	PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE CONSULTATIF 2013-2015 .....	67
ANNEXE 6.	PROJET D'ORDRE DU JOUR DU CC8 .....	82
ANNEXE 7.	BRAZIL UPDATE ON PLANACAP .....	84
ANNEXE 8.	USA UPDATE ON EVENTS AT BREEDING SITES .....	85
ANNEXE 9.	USA STATEMENT ON THE PROPOSAL TO NOMINATE THE PINK-FOOTED SHEARWATER TO ANNEX 1 .....	86
ANNEXE 10.	CANADA STATEMENT ON THE PROPOSAL TO NOMINATE THE PINK- FOOTED SHEARWATER TO ANNEX 1 .....	87
ANNEXE 11.	ARGENTINA DISCLAIMER AMENDMENT PROPOSAL .....	88

## 1 OUVERTURE OFFICIELLE ET DECLARATIONS PRELIMINAIRES

- 1.1 La Septième Réunion du Comité consultatif (CC7) de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) s'est tenue à La Rochelle, France, du 6 au 10 mai 2013, sous la présidence du Dr Marco Favero et la sous-présidence de M. Mark Tasker.
- 1.2 Douze Parties y étaient représentées : l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili, l'Équateur, la France, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, l'Afrique du Sud, l'Espagne, le Royaume-Uni (RU) et l'Uruguay. La Norvège nous a priés d'excuser son absence.
- 1.3 En outre, deux États de l'aire de répartition y ont participé en tant qu'observateurs : le Canada et les États-Unis d'Amérique (USA).
- 1.4 Le Secrétariat du CMS, BirdLife International, la Fédération des oiseaux sauvages de Chine, Humane Society International (HSI), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Medmaravis et le Fonds mondial pour la nature (WWF) ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs.
- 1.5 La liste des participants figure à l'**ANNEXE 1**. La liste des documents de réunion et des documents d'information figure à l'**ANNEXE 2**.
- 1.6 La réunion a commencé par une allocution de bienvenue prononcée par M. Pascal Bolot, préfet des Terres australes et antarctiques françaises. M. Bolot a souhaité la bienvenue aux délégués prenant part à la Septième Réunion du Comité consultatif organisée à La Rochelle, en France. En sa qualité de préfet des Terres australes et antarctiques françaises, responsable de la conservation de leur biodiversité, il a souligné l'importance des travaux menés par le Comité consultatif destinés à renforcer le statut de conservation des espèces d'albatros et de pétrels présents dans ces territoires. Pour l'albatros d'Amsterdam, en particulier, on ne dénombre plus que 38 couples reproducteurs. Il est impératif que tout soit mis en œuvre pour protéger cette espèce ainsi que les autres espèces qui vivent dans ces territoires. La France a récemment lancé un plan d'action national pour l'albatros d'Amsterdam, sous la houlette de l'ACAP. Ce plan vise à mettre en œuvre les actions prévues par le plan d'action de l'Accord.
- 1.7 M. Bolot a attiré l'attention des délégués sur l'existence de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises créée en 2006. Cette réserve abrite de nombreuses espèces inscrites à l'ACAP. Il a également rappelé que, dans ces territoires, la collecte de données relatives aux oiseaux de mer est une pratique bien ancrée. Des recensements sont effectués sur les sites de reproduction depuis plus de 50 ans. Il a également fait observer les résultats obtenus par la France, qui applique d'autres accords internationaux en matière d'oiseaux de mer, et en particulier celui de la CCAMLR. De fait, le nombre de captures accidentelles d'oiseaux de mer a diminué de manière spectaculaire dans les pêcheries françaises. Alors que, auparavant, un millier d'oiseaux de mer étaient tués, aujourd'hui seuls 200 à 300 oiseaux de mer décèdent, et la France poursuit ses efforts pour que ce nombre continue à diminuer. En guise de conclusion, M. Bolot a salué les travaux menés par l'ACAP dans ces domaines.

## 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 L'ordre du jour a été adopté par la réunion (**ANNEXE 3**).

## 3 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### ***Comité intersessionnel créé par la Résolution 4.8***

- 3.1 Le CC a pris acte des progrès réalisés par le Comité intersessionnel créé par la Résolution 4.8 ([CC7 Doc 22](#)). L'Australie (présidence), le Brésil (observateur), la France, la Nouvelle-Zélande, le Pérou et le Royaume-Uni participent à ces travaux intersessionnels. Cinq options, qui devront être examinées plus en détail, ont été proposées afin de permettre aux économies membres de l'APEC de participer en tant qu'observateurs aux sessions de la Réunion des Parties (RdP) ainsi qu'aux réunions de ses organes subsidiaires. Option A – Amendement de la Règle 4(1) du règlement intérieur ; Option B – Statu quo ; Option C – Adoption de dispositions conformes à l'art. VIII(15) afin de permettre à toute économie membre de l'APEC de participer en tant qu'observateur ; Option D – Amendement de l'Accord ; et Option E – Protocole d'entente avec l'APEC.
- 3.2 Les membres ont salué les travaux du Comité intersessionnel ainsi que l'implication de l'Australie à la présidence du Comité intersessionnel.
- 3.3 La France a souligné à quel point il est important que les économies membres de l'APEC observent les travaux de l'ACAP dans le domaine de la conservation des albatros et des pétrels.
- 3.4 L'Argentine, L'Afrique du Sud et l'Espagne ont fait savoir qu'elles aimeraient prendre part aux travaux du Comité intersessionnel, en tant qu'observateurs. Le président du Comité intersessionnel (M. Jonathon Barrington, Australie) a souhaité la bienvenue aux nouveaux participants et il a ajouté que toutes les Parties étaient invitées à prendre part aux travaux du Comité intersessionnel.
- 3.5 Le Brésil s'est félicité des options qui ont été présentées. Le Brésil a exprimé sa préférence pour l'option A : amendement de la Règle 4(1) du règlement intérieur de la RdP, abandon de la référence à l'art. VIII(15) de l'Accord et référence à l'art. VIII(4). Le Brésil a fait savoir qu'il n'était pas favorable à l'option D.
- 3.6 [CC7 Doc 09](#) comporte une proposition de modification du règlement intérieur du CC si la RdP décidait, un jour, d'amender son règlement intérieur concernant la participation des économies membres de l'APEC, y compris en période intersessionnelle. Dans ce document, le CC7 est également encouragé à participer aux travaux du Comité intersessionnel créé par la Résolution 4.8.
- 3.7 Le Royaume-Uni et le Pérou ont fait observer que la composition du Comité intersessionnel avait été décidée par la RdP et, soulignant le fait que le président du CC est membre de facto, ces pays n'ont pas souhaité modifier la composition du Comité intersessionnel.
- 3.8 Le Royaume-Uni et le Pérou ont fait savoir qu'ils aimeraient que le règlement



intérieur du CC soit amendé de manière cohérente et en temps voulu si la RdP décidait de modifier son propre règlement intérieur. Le Brésil et le Royaume-Uni ont souhaité des éclaircissements quant aux processus d'amendement du RI du CC. Le Secrétaire exécutif a stipulé que: (a) sauf spécification contraire, le RI de la RdP ne s'applique pas au RI du CC (voir Règle 1(2) du RI RdP); (b) le RI du CC peut être amendé en période intersessionnelle (Règle 13(3) RI CC); et (c), aux termes de la Règle 24 du RI RdP, les procédures de vote intersessionnel seraient d'application (cf. Règle 24(6) du RI RdP concernant l'application de cette règle au vote intersessionnel). Le président du CC a remercié le Secrétaire exécutif et a précisé que les procédures seraient appliquées si l'on envisageait d'apporter des changements au RI de la RdP en période intersessionnelle.

- 3.9 Le Comité intersessionnel s'est rassemblé en marge de la réunion. Les participants (Australie, France, Nouvelle-Zélande, Pérou et Royaume-Uni) ont accueilli l'Argentine, l'Espagne, l'Afrique du Sud, les États-Unis et le Brésil en tant qu'observateurs du Comité intersessionnel. Cette réunion a permis aux participants et aux observateurs du Comité intersessionnel d'ébaucher une méthode de travail et de débattre des options qui ont été proposées. Ces discussions ont mis en lumière la position de chaque Partie. A la suite de ces discussions, il a, par ailleurs, été convenu de se concentrer sur les trois premières options. Les autres options ne constituent pas une priorité. Le Président du Comité intersessionnel a accepté de faire circuler une note relative au projet de méthode de travail. Il a également accepté de collaborer rapidement avec les participants et les observateurs pour établir des modalités spécifiques relevant des trois premières options.

***Amendement de la Règle 20 concernant la création de Groupes de travail***

- 3.10 L'Argentine a annoncé qu'elle continue à consulter les Parties s'agissant de l'amendement de la Règle 20 du règlement intérieur du CC relative à la création des Groupes de travail. L'Argentine, l'Australie et le Royaume-Uni prennent part à ce processus (les États-Unis ont le statut d'observateur). Lors de la réunion, l'Argentine a annoncé que, sur la base des premiers commentaires et propositions qui ont été formulés par les membres du Groupe de travail en période intersessionnelle, elle a présenté une proposition d'amendement de la Règle 20 qui a été débattue en marge de la réunion. Ce texte est actuellement étudié par les participants du groupe intersessionnel.
- 3.11 Le Brésil a souligné que deux sujets de grande préoccupation doivent être examinés de toute urgence : i) les critères de parrainage des délégués et des membres des Groupes de travail de l'ACAP (GT) ; et ii) les critères qui régissent la composition et le fonctionnement des GT. Le Brésil a également indiqué que, en raison du cadre actuel, les travaux menés par les Groupes de travail ne sont pas complètement impartiaux. Il a ajouté qu'il est très difficile de changer les recommandations émises par ces groupes, voire par le CC et la RdP. Par conséquent, la représentation au sein des GT implique une plus grande influence dans les futures négociations du CC et de la RdP. Il serait donc souhaitable que les Parties soient équitablement représentées

au sein de ces groupes. Le Brésil a fait part de son intention de participer au processus intersessionnel de révision de la Règle 20.

- 3.12 L'Argentine a remercié le Brésil pour ses commentaires et l'a invité à rejoindre le Groupe de travail informel qui examine l'amendement de la Règle 20.
- 3.13 L'Argentine comprend les préoccupations légitimes du Brésil s'agissant du bon fonctionnement des Groupes de travail ainsi que sa volonté de contribuer à un processus transparent de nomination des responsables et de parrainage des experts.
- 3.14 Même si l'amendement de la Règle 20 favorisera le bon fonctionnement des Groupes de travail, l'objectif du GT informel est restreint et il se limite à définir la composition des GT dans leurs différentes catégories ainsi que les mécanismes participatifs. La nomination des responsables du GT et la définition du cadre de référence du groupe incombent au Comité consultatif de l'ACAP.
- 3.15 L'Australie et le Royaume-Uni ont précisé que le rôle des Groupes de travail consiste à fournir des conseils techniques et scientifiques au CC afin d'améliorer le statut de conservation des albatros et des pétrels. Par conséquent, si la Règle 20 relative aux adhésions était amendée, il faudrait s'assurer que la composition des Groupes de travail reflète les compétences et les savoir-faire techniques et scientifiques.

#### **4 RAPPORT DU DÉPOSITAIRE**

- 4.1 L'Australie a présenté le rapport du gouvernement dépositaire de l'Accord ([CC7 Doc 07](#)). Selon ce rapport, il n'y a pas eu de nouvelles adhésions ou notifications à l'Accord depuis la quatrième Réunion des Parties à Lima, au Pérou, du 23 au 27 April 2012, et le puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*) a été ajouté à la liste des espèces de pétrels inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord.
- 4.2 [CC7 Doc 19](#) présente une stratégie de dialogue avec de nouvelles Parties. Il n'y a pas eu de nouvelles adhésions à l'Accord depuis le 9 octobre 2008. Cette stratégie de dialogue avec de nouvelles Parties a tenu compte des évaluations d'espèces et du cadre des priorités afin d'identifier les États non parties à l'Accord qui présentent le plus grand intérêt au regard des objectifs de conservation de l'Accord. Sont identifiés les États non parties à l'Accord qui possèdent des sites de reproduction pour les espèces inscrites à l'Annexe 1, de même que les pêcheries des États non parties à l'Accord au sein desquelles doivent être menées, de toute urgence, des actions de conservation (voir tableau 2). Les candidats au dialogue sont donc identifiés sur la base des menaces maritimes et terrestres qui pèsent sur les espèces inscrites à l'Accord.
- 4.3 La proposition de stratégie de dialogue comprend : 1) présentation de l'Accord et de sa pertinence en matière de conservation des espèces soumises à la juridiction de l'État concerné ; 2) mise au point d'un modèle de

- démarche ; 3) établissement d'un échéancier pour les États de l'aire de répartition non parties à l'Accord ; 4) suivi des progrès ; et 5) nomination de responsables pour coordonner les activités de dialogue.
- 4.4 L'Argentine a demandé que soit supprimée la ligne du tableau 1 du CC7 Doc 19 faisant référence aux territoires contestés ainsi que la note de bas de page mentionnant les îles Senkaku/Diaoyutai car ce ne sont pas des États.
- 4.5 Le Brésil a estimé que, en cas de démarche d'adhésion, il convient de rappeler l'importance de la conservation des albatros et des pétrels à l'État de l'aire de répartition non partie à l'Accord concerné, étant donné la nature extrêmement changeante de l'ACAP, des espèces et des impacts sur ces espèces.
- 4.6 La France a insisté sur l'importance de recommander aux parties contractantes des ORGP thonières d'adhérer à l'Accord et elle a fait part de ses préoccupations concernant la liste des pays qui se disputent des territoires (Tableau 1, CC7 Doc 19).
- 4.7 Le Pérou s'est rangé du côté de la France. Il a ajouté que certains États de l'aire de répartition non parties à l'Accord ne sont pas membres d'une ORGP et qu'il était important de sensibiliser ces États aux avantages qu'ils pourraient tirer d'une adhésion à l'Accord.
- 4.8 L'Australie a fait part de sa volonté de contribuer au processus de dialogue, y compris en élaborant une démarche. L'Argentine a également fait part de sa volonté d'y contribuer.
- 4.9 L'Argentine a suggéré, puisque de nouvelles espèces sont inscrites à l'Annexe 1, d'inclure à la stratégie les pays qui se trouvent dans l'aire de répartition de ces espèces.
- 4.10 L'Uruguay a fait des recommandations, étant donné l'incidence que des États parties aux ORGP et leurs bateaux de pêche ont sur les espèces inscrites à l'ACAP
- 4.11 Les États-Unis ont proposé de développer plusieurs stratégies afin d'encourager l'adhésion des États non parties à l'Accord ainsi que pour favoriser la mise en œuvre d'actions de conservation de la part d'États non-Parties qui n'envisagent pas d'adhérer à l'Accord dans l'immédiat. Les États-Unis ont fait remarquer que la stratégie de dialogue accorde actuellement la priorité aux États non-Parties et aux ORGP sur la base de leur position géographique et de leur juridiction. Les États-Unis ont proposé que la stratégie de dialogue accorde également la priorité aux flottes étrangères qui pêchent dans les eaux d'États non-Parties prioritaires, et qu'elle tienne compte de l'ouverture d'un dialogue avec des membres individuels des ORGP.
- 4.12 BirdLife International a exprimé son soutien à la stratégie de dialogue. L'organisation a proposé que l'on se concentre à la fois sur les États de l'aire de répartition non parties à l'Accord identifiés comme prioritaires, mais également sur la manière d'influencer les mesures de conservation des États de l'aire de répartition non-Parties qui n'envisagent pas forcément d'adhérer à l'Accord. Par exemple, l'ouverture d'un dialogue avec la Namibie

encouragerait peut-être le pays à adopter rapidement son plan d'action national-oiseaux de mer. Par ailleurs, en raison de ses liens étroits avec l'Angola, le Brésil pourrait favoriser un rapprochement entre ce pays et l'ACAP.

4.13 Le Brésil a remercié BirdLife International pour son intervention et il a fait savoir qu'il allait examiner les moyens de sensibiliser l'Angola.

4.14 S'agissant du développement d'une stratégie de dialogue avec des États non-Parties, le CC a reconnu l'existence de deux objectifs prioritaires, potentiellement liés :

- a) augmenter le nombre d'adhésions à l'ACAP, et
- b) tenir compte des actions de conservation et des objectifs prioritaires de l'ACAP,

Il existe trois principaux groupes cibles potentiels :

- 1) États de l'aire de répartition dont les juridictions englobent des sites de reproduction d'espèces inscrites à l'ACAP, p.ex. le Japon, le Mexique, les États-Unis. Ces États sont les principales cibles de l'objectif a) ;
- 2) États de l'aire de répartition dont les pêcheries nationales ont déjà été identifiées par l'ACAP (lors de l'exercice de hiérarchisation précédent) comme étant des cibles prioritaires au regard des captures accidentelles d'oiseaux de mer, p.ex. l'Angola, la Namibie. Ces États devraient être les cibles prioritaires de l'objectif b) ; et
- 3) États de l'aire de répartition dont les flottes de pêche hauturière ont déjà été identifiées par l'ACAP (mais pas nécessairement lors de l'exercice de hiérarchisation précédent) comme étant des cibles prioritaires au regard des captures accidentelles d'oiseaux de mer, p.ex. la Chine, le Japon, la Corée.

4.15 Le CC a émis des suggestions concernant la mise en œuvre d'une stratégie.

4.16 S'agissant du groupe 1 susmentionné (Japon, Mexique, États-Unis) et de la promotion de l'adhésion: a) développer une approche cohérente avec des sections propres à chaque pays, sur la base du point 3.1 du CC7 Doc 19; b) identifier les Parties de l'ACAP (et/ou le Secrétariat) qui sont le mieux placées pour contacter les services gouvernementaux concernés dans ces pays; c) inviter les pays identifiés au point b) à élaborer une stratégie de dialogue et un échéancier et à en faire rapport au Comité consultatif.

4.17 S'agissant du groupe 2 susmentionné, développer des plans propres à chaque État de l'aire de répartition conjointement avec les parties prenantes concernées, avant toute approche formelle de la part de l'ACAP.

4.18 S'agissant du groupe 3 susmentionné, a) développer un plan propre à chaque pays afin d'entrer en contact avec chaque Etat de l'aire de répartition (p.ex. Chine, Japon, Corée) ; b) renforcer les progrès qui peuvent être réalisés grâce aux interactions entre l'ACAP et les ORGP concernées.

4.19 Le vice-président du CC a suggéré que l'on spécifie les coûts d'adhésion approximatifs pour chaque nouvelle Partie à l'ACAP.

- 4.20 Le CC a accepté de mettre sur pied un groupe intersessionnel, coordonné par le vice-président, le président et le Secrétaire exécutif auquel pourrait se joindre chaque Partie. Ce groupe serait chargé, dans la mesure du possible, d'affiner, de développer et de mettre en œuvre une stratégie de dialogue avec des États non parties à l'Accord.

## **5 SECRÉTARIAT DE L'ACAP**

### **5.1 Activités entreprises durant la période intersessionnelle 2012/2013**

- 5.1.1 Le Secrétaire exécutif a présenté le [CC7 Doc 06](#) et a rendu compte des activités entreprises par le Secrétariat depuis CC6. Il a fait observer que toutes les activités du programme de travail 2010-2012 ont été menées à bonne fin ou qu'elles sont en passe de l'être.
- 5.1.2 Reconnaissant le rôle essentiel joué par l'Agent scientifique qui a appuyé le travail du Comité consultatif et de ses Groupes de travail, la RdP4 a décidé d'en faire un poste à temps plein et a nommé le Dr Wiesława Misiak à cette fonction. La RdP4 a également renouvelé le mandat du Secrétaire exécutif, M. Warren Papworth, pour une période de quatre ans.
- 5.1.3 Une question centrale s'est posée en période intersessionnelle : la négociation d'un protocole d'entente révisé avec le gouvernement de Tasmanie qui apporte un soutien considérable aux activités du Secrétariat ; il lui fournit un soutien administratif et contribue volontairement aux coûts de location des bureaux. Les délégués ont salué, à l'unanimité, le soutien apporté par le gouvernement de Tasmanie au Secrétariat de l'Accord et ils ont demandé au Secrétaire exécutif de remercier officiellement le gouvernement de Tasmanie.
- 5.1.4 On a fait observer que le Secrétariat, avec l'aide de volontaires, d'agents de détachement, de stagiaires et d'étudiants en stage, a réalisé un travail considérable. Le Documentaliste honoraire, M. John Cooper, continue à relayer quotidiennement des informations relatives au travail de l'ACAP, le Dr Nadeena Beck et le Dr Yukiko Inoue étaient responsables de l'élaboration d'un guide d'identification photographique destiné aux observateurs au sein des ORGP et M. Juan Pablo Seco Pon a apporté son soutien à la RdP4 et au CC7. M. Jorge Azocar, de l'Institut chilien de promotion de la pêche (IFOP) a mené à bien un certain nombre de projets, y compris l'élaboration de protocoles de collecte de données.
- 5.1.5 Le Secrétariat a continué d'apporter son soutien au programme de travail du Comité consultatif. Il a développé ultérieurement le portail de données, la base de données et l'entretien d'outils-clés, p.ex. les évaluations d'espèces. Ce soutien s'appliquait également à la mise en œuvre de la stratégie de dialogue avec les ORGP, par le biais de la préparation de notes, de documents de réunion et de participation aux réunions. Des résultats considérables ont été obtenus lors de ces réunions organisées en période intersessionnelle (cf. point 11.1 de l'ordre du jour), grâce au soutien du Dr Favero et d'autres coordinateurs des ORGP.

## 5.2 Programme de travail du Secrétariat 2013-2015

- 5.2.1 Le Secrétaire exécutif a présenté le programme de travail du Secrétariat pour la période 2013-2015 ([CC7 Doc 17](#)). Il a fait observer que ce programme a été adopté par les Parties de l'ACAP lors de RdP4. Le Comité consultatif a été appelé à identifier les actions de son programme de travail révisé qui nécessitent l'aide du Secrétariat.
- 5.2.2 Après avoir passé en revue le programme de travail du Comité consultatif (point 12.1 de l'ordre du jour), il a été décidé que plusieurs actions supplémentaires seront intégrées au programme de travail 2013-2015 du Secrétariat. Le programme de travail révisé du Secrétariat est intégré à l'**ANNEXE 4**.

## 5.3 Politique de parrainage de l'Accord

- 5.3.1 Le Secrétaire exécutif a présenté un projet de politique concernant le processus à suivre pour le parrainage des délégués ([CC7 Doc 18](#)). Il l'a soumis au Comité consultatif pour examen. On a fait observer que, lors de RdP4, plusieurs délégations ont souhaité que soit élaborée une politique fournissant des lignes directrices claires en matière de parrainage des délégués et des experts prenant part aux réunions. Lors de RdP4, le Secrétariat a été appelé à élaborer un projet de politique dans le courant de la période intersessionnelle. Ce projet sera soumis pour examen lors de RdP5.
- 5.3.2 L'Argentine a fait remarquer que les critères proposés relatifs au paiement, par les Parties, des indemnités journalières des délégués parrainés présentaient des problèmes administratifs. L'Argentine a suggéré que le parrainage couvre la totalité des coûts. Au titre du critère 5, L'Argentine souhaite que l'on maintienne une certaine flexibilité en cas de circonstances exceptionnelles. Au titre du critère d'application proposé, on a considéré qu'il était excessif de communiquer le nom du délégué parrainé 90 jours à l'avance. Il serait préférable de le communiquer 60 jours à l'avance. Plusieurs délégations étaient favorables à cette proposition. Au titre du processus de sélection proposé, lorsque les fonds sont insuffisants et ne permettent pas de satisfaire toutes les demandes, l'Argentine n'a pas souhaité décaisser des fonds de manière chronologique.
- 5.3.3 L'Australie a proposé que, lors de la sélection des délégués/experts parrainés, l'on tienne compte de la plus-value que ces délégués/experts pourraient apporter aux sujets qui seront examinés. L'Australie a également suggéré que l'on tienne compte de la rentabilité lors de la sélection des experts, p.ex. en tirant parti des compétences locales. Au titre du processus de sélection proposé, on a suggéré que le Secrétaire exécutif et le président du Comité consultatif évaluent conjointement les candidats.
- 5.3.4 La France a souhaité que les critères de sélection soient mieux définis et que l'on s'inspire du barème de l'ONU. La France a appuyé la proposition selon laquelle les indemnités journalières des délégués devraient être payées par leur Partie. On a suggéré que le critère de sélection 1.2.5 soit

reformulé plus clairement, à savoir "Si la Partie utilise à bon escient les fonds qui lui ont été alloués précédemment".

- 5.3.5 Le Pérou, tout comme l'Argentine, n'est pas favorable au financement partiel et a indiqué que le délai de 90 jours était trop court pour communiquer le nom du délégué parrainé. Le Pérou souhaite également que le Secrétariat annonce, d'emblée, le nombre de délégués qui seront soutenus. En outre, il préconise que le processus de sélection soit mené avec la participation du président du Comité consultatif.
- 5.3.6 L'Uruguay s'est dit favorable aux suggestions formulées par l'Argentine et le Pérou. Il a fait observer que le terme 'experts' est ambigu et qu'il faudrait privilégier les compétences régionales lors de la sélection des experts.
- 5.3.7 Le Brésil a abondé dans le sens de l'Uruguay. Il a également fait remarquer que le parrainage des délégués vise principalement à garantir la participation de toutes les Parties aux réunions de l'ACAP. Le Brésil a fait observer que les Parties devraient pouvoir choisir elles-mêmes leurs candidats et il a également souligné que le système de parrainage des Nations-Unies n'est accessible qu'aux pays en développement. La délégation brésilienne a également indiqué qu'il était difficile de soutenir des experts non gouvernementaux afin qu'ils participent aux réunions des GT. Elle a ajouté que, s'agissant de la participation de ses experts nationaux, le parrainage de l'ACAP était essentiel.
- 5.3.8 Les États-Unis ont suggéré la création d'un comité de Parties chargé de sélectionner les délégués et les experts à parrainer et, s'agissant du parrainage des experts, ils ont proposé que des membres des Groupes de travail puissent poser leur candidature et justifier leur présence.
- 5.3.9 Au vu des divergences importantes concernant le projet de politique de parrainage, et sur les conseils du président du Comité consultatif, le CC a souhaité que ce projet soit examiné de manière approfondie par les membres du CC en période intersessionnelle et qu'il soit soumis pour examen lors du CC8. Le Secrétariat présentera une version améliorée du projet de politique de parrainage aux membres du CC en période intersessionnelle afin que les Parties puissent faire part de leurs commentaires bien avant le CC8.

#### **5.4 Rapports des Parties au CC**

- 5.4.1 Le Secrétariat a présenté l'[AC7 Inf 02](#) qui explique succinctement le processus électronique d'élaboration des rapports au CC7. On a fait remarquer que, en raison de problèmes techniques, certaines Parties n'ont pas été en mesure de soumettre leurs rapports à temps, mais les Parties ont redoublé d'efforts pour fournir les informations requises. Le document présente également un mécanisme qui, à l'avenir, permettra aux ONG de partager leurs données avec les Parties.
- 5.4.2 Le Brésil s'est inquiété de savoir si l'on pourra facilement faire la distinction entre les informations fournies par les ONG et celles fournies par les services gouvernementaux des Parties. Le Secrétariat a fait remarquer que

cette distinction est déjà opérationnelle, dans une certaine mesure, dans la base de données et que des modifications supplémentaires pourront être apportées afin de pleinement prendre en compte cet élément.

- 5.4.3 L'Argentine a souligné que les données fournies par les ONG sont précieuses et elle a fait remarquer que ce document est instructif. S'agissant de la possibilité pour les ONG de soumettre des "rapports" à la Réunion des Parties, l'Argentine - sur la base de ce qui a été rapporté au point 7 du CC6 "Format des observateurs" - a déclaré que le texte devrait faire référence aux "observateurs" et non pas aux ONG puisque les seules ONG qui peuvent participer sont celles qui ont pu participer aux précédentes réunions de l'Accord en qualité d'observateurs. Par ailleurs, l'Argentine comprend que les observateurs ne sont pas tenus d'établir un rapport semblable à celui du rapport national de la Réunion des Parties car les informations peuvent être soumises dans un document d'information aux Groupes de travail du Comité consultatif.
- 5.4.4 L'Uruguay s'est demandé s'il est approprié que les ONG soumettent des rapports au CC.
- 5.4.5 BirdLife International a fait savoir que, lors des discussions avec le Secrétariat en période intersessionnelle qui ont débouché sur les procédures détaillées dans CC7 Info 02, l'organisation voulait simplement s'assurer que les données en possession de BirdLife relatives aux sites et activités soumis aux juridictions des Parties de l'ACAP étaient accessibles aux Parties afin que celles-ci puissent les utiliser dans leurs rapports, si elles le désiraient. BirdLife a reconnu que le processus détaillé dans CC7 Info 02 devrait être examiné ultérieurement par les Parties, qu'il s'agisse des principes ou des mécanismes permettant d'appliquer ces principes. BirdLife a encouragé les Parties à dégager un consensus, en période intersessionnelle, concernant les bonnes pratiques et les processus. BirdLife a reconnu que les Parties pouvaient avoir des points de vue différents s'agissant de la manière d'appliquer ce processus aux données fournies par les ONG.
- 5.4.6 L'Argentine a demandé au Secrétariat d'adopter les mesures nécessaires afin que les références aux sites de l'Antarctique dans la base de données reflètent la toponymie de l'Argentine en matière de topographie. Le Secrétariat a accepté de trouver le meilleur moyen pour que toutes les variantes de noms de sites apparaissent dans la base de données.
- 5.4.7 L'Argentine a aussi proposé que le Secrétariat rédige un manuel d'utilisation de la base de données de l'ACAP. Ce manuel pourrait être distribué aux utilisateurs de la base de données afin que les Parties sachent comment y accéder et y enregistrer des données. Le Secrétariat a salué cette proposition et s'est engagé à rédiger une première version du manuel avant que le prochain appel ne soit lancé pour obtenir des données actualisées et des rapports.
- 5.4.8 Le Brésil a souhaité que les informations relatives à l'examen de son Plan d'action national pour la conservation des albatros et des pétrels soient intégrées à ce rapport. Elles sont reprises à l'**ANNEXE 7**.



## 6 QUESTIONS FINANCIÈRES DE L'ACCORD

### 6.1 Rapport financier

- 6.1.1 Le Secrétaire exécutif a présenté le rapport financier intérimaire pour 2013 ([CC7 Doc 08 Rev 2](#)). S'agissant des recettes, le Secrétaire exécutif a signalé qu'au moment de la préparation du rapport, environ 28% des contributions des Parties restaient impayées. Ce manque à gagner a été compensé par le règlement des contributions impayées des précédents exercices financiers. Toutes les contributions impayées des précédents exercices financiers ont maintenant été acquittées, à l'exception de petits montants résultant de la fluctuation du cours des devises au moment où le paiement a été effectué.
- 6.1.2 S'agissant de l'Affectation 1 - Secrétariat, les dépenses représentent environ 70% du budget annuel. Il est prévu que le niveau des dépenses demeure légèrement inférieur au budget.
- 6.1.3 S'agissant de l'Affectation 2 - Comité consultatif, les dépenses représentent environ 41% du budget annuel. Il est prévu que les dépenses portées au débit de cette Affectation seront supérieures au budget en raison des coûts élevés de CC7 en France et des réunions des Groupes de travail qui le précéderont. Lors des réunions des Groupes de travail, il a également fallu assurer l'interprétation dans toutes les langues officielles de l'Accord, contrairement à ce qui se fait d'habitude. Toute dépense excédentaire portée au débit de cette Affectation sera compensée par le pécule de l'Affectation 1.
- 6.1.4 Proportionnellement, le niveau des dépenses portées au débit de l'Affectation 4 - Programme de travail du Comité consultatif est très élevé, ce qui reflète les dépenses du Fonds spécial qui fonctionne sur la base des règlements. Le rapprochement du Fonds spécial (Annexe 2, CC7 Doc 08 Rev 2) indique un niveau assez élevé d'engagements non réglés (AUD 387 100). Cependant, la quantité actuelle d'argent en caisse est suffisante pour liquider ces engagements.
- 6.1.5 S'agissant des dépenses engagées pour la location des bureaux du Secrétariat, le Brésil a voulu savoir si la contribution du gouvernement de Tasmanie pour la location de ces bureaux avait été prise en compte dans ces dépenses. Le Secrétaire exécutif a signalé que les coûts annuels de location de ces bureaux s'élèvent environ à AUD 20 000. Ce montant est supérieur à celui du budget. Le Secrétaire exécutif a ajouté que la contribution du gouvernement de Tasmanie permet de compenser ces coûts supplémentaires. Le Secrétaire exécutif a également fourni des explications concernant le faible niveau des dépenses engagées pour l'achat d'articles de papeterie et la formation du personnel.
- 6.1.6 La délégation chilienne a fait observer qu'elle s'était acquittée de sa contribution pour 2013. Or, l'Annexe 3 du rapport financier indique qu'elle est encore redevable de AUD 619. Le Secrétaire exécutif a indiqué que cette différence était probablement due aux fluctuations du taux de change au moment où le paiement avait été effectué et il s'est engagé à contacter l'Ambassade du Chili en Australie pour établir les causes de ce sous-paiement.

## **7 RAPPORTS DES OBSERVATEURS**

### **7.1 Rapports des observateurs de l'ACAP présents aux réunions internationales**

7.1.1 La Nouvelle -Zélande a présenté un rapport ([AC7 Inf 07](#)) sur la 31e réunion annuelle de la CCAMLR qui s'est tenue à Hobart, en Australie, du 23 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2012. Conformément aux précédentes réunions de la CCAMLR, l'évaluation et l'atténuation de la mortalité accidentelle ont été inscrites à l'ordre du jour. Aucun document lié à ce point à l'ordre du jour n'a été remis à la Commission ni au Comité scientifique, mais le Comité scientifique a tenu compte des conseils en la matière dispensés par le Groupe de travail sur l'évaluation des stocks de poisson. Bien que le nombre de captures accidentelles d'oiseaux de mer reste peu élevé dans certaines parties de la zone de la Convention, la Commission a salué les efforts de la France qui s'est attaquée au problème des captures accidentelles d'oiseaux de mer au sein des zones économiques exclusives françaises, dans la sous-zone 58.6 et dans la division 58.5.1. Lors de la réunion, il a été signalé que d'importantes menaces pèsent sur les oiseaux de mer qui se reproduisent dans la zone de la Convention et qui vont se nourrir dans les pêcheries situées au nord. On a également fait remarquer qu'il existe des perspectives de collaboration avec des organisations régionales qui œuvrent pour la conservation des oiseaux de mer et qui couvrent plusieurs aires de répartition. La Commission de la CCAMLR a salué les efforts déployés par l'ACAP en matière d'atténuation de mortalité accidentelle des oiseaux de mer dans les pêcheries et a souhaité renforcer les liens qui unissent la CCAMLR et l'ACAP.

### **7.2 Rapports des observateurs à CC7**

7.2.1 Mme Melanie Virtue s'est exprimée au nom du Dr Bradnee Chambers, le nouveau Secrétaire exécutif de la CMS qui était dans l'impossibilité de participer à la réunion, mais qui tenait à assurer le CC du rôle que joue l'ACAP dans la famille des Accords de la CMS. Le Secrétariat de la CMS a déclaré qu'il tiendra compte des Accords qui n'ont pas été signés à Bonn, tel que l'ACAP, afin de renforcer les synergies entre la Convention et les différents accords associés. La CMS a souligné la taille réduite du Secrétariat de l'ACAP et est impressionnée par la qualité et la quantité des documents rédigés à l'occasion de cette réunion. La CMS n'a pas voulu augmenter la charge de travail du Secrétariat. Elle a souhaité savoir si elle pouvait aider le Secrétariat de l'ACAP et les Parties dans leurs tâches, dans l'exercice de son mandat. Enfin, la CMS a présenté quelques données actualisées provenant de la Conférence des Parties de la CMS qui s'est tenue en Norvège ([AC7 Inf 06](#)).

7.2.2 BirdLife International a remercié les Parties de l'avoir invitée à participer au CC7. Des membres de BLI et d'organisations partenaires de BL en France, en Espagne et au Royaume-Uni ont pu participer directement aux réunions des Groupes de travail du CC; en période intersessionnelle, de nombreux autres partenaires de BirdLife présents dans les États de l'aire de répartition parties et non parties à l'Accord (p.ex. l'Argentine, la Nouvelle-Zélande,

l'Afrique du Sud, l'Uruguay, le Canada, le Japon, les États-Unis) ont pris part aux activités prévues dans le programme de travail du CC.

- 7.2.3 BLI a déclaré qu'elle continuera à contribuer au programme de travail actuel du CC, en particulier par le biais: a) des activités de son Groupe de travail sur l'albatros présent dans huit juridictions d'États Parties/de l'aire de répartition (BLI a remercié tous les gouvernements concernés pour leur soutien); b) de sa gestion de la base de données mondiale de suivi des Procellariiformes; c) de sujets ayant trait aux espèces menacées de la Liste Rouge de l'UICN; et d) d'une collaboration continue avec l'ACAP et les ORGP thonières.
- 7.2.4 WWF-Nouvelle-Zélande a souligné que WWF apprécie de pouvoir observer de manière formelle le déroulement de la Septième Réunion du Comité consultatif de l'ACAP. WWF a félicité les Parties et les États non parties à l'Accord pour les excellents résultats obtenus jusqu'à présent. Ceux-ci ont permis d'améliorer le statut de conservation des espèces inscrites à l'ACAP et, par conséquent, d'atteindre l'objectif de l'Accord. Il ne faut pas sous-estimer l'importance des informations essentielles, des avis formels et des connaissances techniques approfondies relayés par l'ACAP. Par ailleurs, le développement et la mise en œuvre de Plans d'action nationaux efficaces conformes aux lignes directrices techniques des Plans d'action internationaux de la FAO sont indispensables si l'on veut atteindre l'objectif de l'Accord. WWF a enjoint aux États de l'aire de répartition qui ne sont pas encore parties à l'Accord de ratifier l'Accord de toute urgence et d'encourager les Parties existantes à faciliter cette adhésion. Enfin, WWF a reconnu que la récente conférence sur les albatros et les pétrels organisée en Nouvelle-Zélande avait été un succès. Cette conférence était particulièrement importante pour l'Accord, tel que souligné dans le rapport du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation. WWF a confirmé qu'il continuera de soutenir l'Accord afin d'améliorer le statut de conservation des albatros et des pétrels à travers le monde.
- 7.2.5 Humane Society International (HSI) Australie a remercié les Parties de l'ACAP de lui avoir permis d'assister au CC7 en tant qu'observateur. HSI a également remercié la France, pays organisateur. HSI était particulièrement inquiète quant aux captures accidentelles d'oiseaux de mer inscrits à l'ACAP dans les pêcheries et elle continue à collaborer avec l'ACAP pour essayer d'accélérer la mise en œuvre généralisée de mesures d'atténuation efficaces. HSI a souligné que, pour la troisième fois consécutive, elle a enjoint aux membres de l'ACAP de rendre obligatoires les exigences en matière de lestage de la palangre afin d'atténuer les captures accidentelles d'oiseaux de mer dans toutes les pêcheries palangrières, indépendamment de mesures d'atténuation supplémentaires. On peut lire, dans les documents de réunion 31, 33 et 49 du GTCA que HSI s'est engagée à soutenir les actions entreprises par les Membres. HSI a également fait remarquer qu'il existe un fossé entre la récente adoption, théorique, par presque toutes les ORGP thonières de mesures d'atténuation efficaces et la mise en pratique de ces mesures en mer et leur efficacité. Il faut combler ce fossé. HSI a également fait observer que, pour les pêcheries chalutières où l'on recense

des décès d'oiseaux de mer, il faut identifier des mesures d'atténuation fiables. Intégrer certaines caractéristiques aux nouveaux bateaux pourrait résoudre de nombreux problèmes liés aux captures accidentelles dans les pêcheries palangrières et chalutières, mais c'est un aspect qui n'est pas suffisamment pris en considération.

- 7.2.6 Enfin, HSI a souligné qu'il ne faut pas perdre de vue que les processus bureaucratiques toujours plus nombreux liés aux efforts de conservation s'agissant des espèces inscrites à l'ACAP n'ont que peu de valeur à moins qu'ils n'entraînent directement des améliorations pratiques en mer. Les résultats obtenus par les Pays membres qui tentent d'éliminer les menaces terrestres qui pèsent sur la plupart des espèces inscrites à l'ACAP sont impressionnants. HSI espère que ces efforts demeureront au centre des préoccupations des membres.
- 7.2.7 Medmaravis a remercié le Secrétariat de l'ACAP et les Parties pour lui avoir donné l'occasion de participer, en tant qu'observateur, à la réunion du Comité consultatif. Elle a également remercié BirdLife, sans qui cette réunion n'aurait pas eu lieu. Medmaravis est une petite organisation qui rassemble des scientifiques et des défenseurs de la nature du bassin méditerranéen. En participant à cette réunion, Medmaravis se fait mieux connaître de l'ACAP. Cette réunion lui permet également d'exposer un point de vue régional. Par ailleurs, l'ACAP gagne en visibilité dans la région méditerranéenne.
- 7.2.8 Medmaravis a présenté un document, conjointement avec BirdLife International ([AC7 Inf 04](#)). Ce document était destiné à fournir des informations concernant deux espèces potentiellement candidates à l'ACAP, le puffin Yelkouan (*Puffinus yelkouan*) et le puffin cendré (*Calonectris diomedea*), ainsi que des informations actualisées sur le statut démographique du puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*). L'organisation a attiré l'attention du CC sur les recommandations formulées dans ce document (AC7 Inf 04) (voir para. 14.8).
- 7.2.9 Enfin, Medmaravis a félicité le Secrétariat de l'ACAP et les Parties pour le travail effectué jusqu'à présent, et elle les a encouragés à continuer de s'intéresser au sort des oiseaux de mer et à mobiliser des ressources pour leur conservation.
- 7.2.10 Les États-Unis ont déclaré qu'ils étaient ravis de pouvoir soutenir les travaux de l'ACAP à travers leurs nombreuses activités de conservation des oiseaux de mer et de participer au Comité consultatif et aux Groupes de travail en tant qu'observateur, mais également en tant qu'experts. Les États-Unis ont fourni des données mises à jour concernant deux événements liés à des espèces inscrites à l'ACAP. Ces événements avaient été mentionnés lors du CC6. Ils ont également fait part d'autres avancées aux États-Unis dans le domaine de la conservation de ces espèces. Le détail de ces informations mises à jour est repris à l'**ANNEXE 8**.
- 7.2.11 Le Comité consultatif a remercié toutes les organisations pour leur contribution à la conservation des albatros et des pétrels. A titre d'exemple, il a mentionné l'engagement de la CMS dans des domaines tels que le

renforcement des capacités, les changements climatiques, etc., et il a remercié BirdLife International, qui continue de collaborer avec l'Accord dans différents domaines.

- 7.2.12 Le Secrétaire exécutif de l'ACAP a signalé au CC que les Secrétariats de l'ACAP et de la CCAMLR ont signé un protocole d'entente, perpétuant ainsi la collaboration entre les deux organisations.

## **8 RAPPORT SUR LA QUATRIÈME RÉUNION DES PARTIES**

- 8.1 Le président du CC a présenté les principaux résultats de la Quatrième Session de la Réunion des Parties ([CC7 Doc 11](#)), y compris les actions menées par le Secrétariat, celles du Comité consultatif et les actions menées aux termes de l'Accord.
- 8.2 RdP4 a souligné les progrès considérables accomplis par le Comité consultatif et ses Groupes de travail en matière d'application de l'Accord depuis la dernière Réunion des Parties.
- 8.3 Pour ce qui concerne le Secrétariat, la nomination du Dr Wiesława Misiak au poste permanent de Directeur scientifique, et la reconduction de M. Warren Papworth au poste de Secrétaire exécutif ont été soulignées.
- 8.4 S'agissant des actions menées par le Comité consultatif, RdP4 a félicité le CC pour les progrès accomplis en matière d'application de l'Accord. Les Parties ont mis en lumière les résultats qu'elles souhaitent obtenir lors de la prochaine période triennale, y compris: 1) amélioration de la collecte de données, 2) perfectionnement et utilisation des indicateurs de performance; 3) révision, actualisation et mise en œuvre de bonnes pratiques en matière d'atténuation, et 4) réduction significative des lacunes en matière de données liées aux statuts et aux tendances des espèces inscrites à l'ACAP.
- 8.5 Concernant les actions menées aux termes de l'Accord, il a été fait référence 1) à l'inscription du puffin des Baléares à l'Annexe 1, 2) à l'utilisation d'un cadre permettant d'identifier les priorités en matière de conservation comme outil pour orienter les futurs travaux de l'Accord, 3) aux progrès accomplis en matière d'identification des indicateurs de performance, et 4) à la stratégie concernant le renforcement des capacités et les changements liés au programme de détachement.

## **9 STATUT DES POPULATIONS ET DE LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS**

### **9.1 Rapport du Groupe de travail**

- 9.1.1 Les présidents du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (dénommé ci-après GTSPC ou GT), le Dr Rosemary Gales et le Dr Richard Phillips, ont présenté le rapport de la première réunion du GTSPC. Ce rapport a mis en exergue les progrès accomplis durant la période intersessionnelle par rapport au programme de travail du GTSPC, défini lors de la réunion du Comité consultatif de l'ACAP en 2011 (CC6) et

adopté à la RdP4 en 2012. Ce rapport présente également les débats et les avis qui ont été rendus à la suite de la réunion du GT (GTSPC1) qui s'est tenue du 29 au 30 avril à La Rochelle, en France.

9.1.2 Des représentants d'Argentine, d'Australie, du Chili, de France, de Nouvelle-Zélande, d'Afrique du Sud, du Royaume-Uni, des États-Unis et de BirdLife International ont participé à cette réunion, de même que des experts et des observateurs d'agences gouvernementales et d'organisations non gouvernementales. Le rapport du Groupe de travail ([CC7 Doc 12 Rev 1](#)) a fourni un aperçu complet des progrès accomplis durant la période intersessionnelle, une évaluation pour 2013 du statut et des tendances au niveau mondial des espèces inscrites à l'ACAP (**Tableau 1**), les délibérations du GT et les recommandations que le GTSPC a adressées au CC.

**Tableau 1. Résumé 2013 du statut et des tendances des espèces d'albatros et de pétrels inscrites à l'ACAP.**

Statut UICN 2013 <sup>1</sup>	Nom commun	Nombre de sites (ACAP) <sup>2</sup>	Endémique de	Couples reproducteurs annuels (ACAP) <sup>3</sup>	Tendance confiance	Tendance démographique 1991-2011 <sup>4</sup>
CR	Albatros d'Amsterdam	1	France	30	Elevée	↑
CR	Puffin des Baléares	5	Espagne	3.193	Moyenne	↓
CR	Albatros de Tristan	1	R-U	1.699	Elevée	↓
CR	Albatros des Galápagos	1	Équateur	9.615	Faible	↓
EN	Albatros à nez jaune de l'Atlantique	6	R-U	33.650	Faible	↔
EN	Albatros à sourcils noirs	65		672.411	Elevée	↑
EN	Albatros de l'océan Indien	6		39.320	Moyenne	↓
EN	Albatros royal du Nord	5	NZ	5.832	-	?
EN	Albatros fuligineux	15		13.674	Très faible	↓
VU	Albatros des Antipodes	6	NZ	8.274	Moyenne	↓
VU	Albatros à pieds noirs	13		68.962	Elevée	↑
VU	Pétrel noir	2	NZ	881	Moyenne	↓
VU	Albatros de l'île Campbell	2	NZ	22.093	-	?
VU	Albatros de Chatham	1	NZ	5.245	Moyenne	↔
VU	Albatros à tête grise	29		94.580	Moyenne	↓
VU	Albatros de Salvin	12	NZ	42,219	Très faible	↔
VU	Albatros à queue courte	2		472	Elevée	↑
VU	Albatros royal	4	NZ	7.873	Moyenne	↔
VU	Puffin à lunettes	1	R-U	14.400	Elevée	↑
VU	Albatros hurleur	28		8.246	Elevée	↓
VU	Puffin du Westland	1	NZ	4.000	Faible	↔
VU	Pétrel à menton blanc	73		1.057.930	Très faible	↓
NT	Albatros de Buller	10	NZ	29.948	Faible	↑
NT	Puffin gris	17		79.588	Très faible	↓
NT	Albatros de Laysan	17		650.561	Elevée	↔
NT	Albatros à dos clair	71		13. 955?	Faible	↔
NT	Albatros timide	3	Australie	12.535	Moyenne	↑
NT	Albatros à cape blanche	5	NZ	74.870	-	?
LC	Pétrel de Hall	50		10.856	Moyenne	↑
LC	Pétrel géant	119		47.160	Moyenne	↑

<sup>1</sup> **Statut UICN:** CR = En danger critique d'extinction, EN = En danger, VU = Vulnérable, NT = Quasi menacé, LC = Préoccupation mineure UICN 2013. Liste Rouge des espèces menacées de l'UICN. <[www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)>.

<sup>2</sup> **Site:** d'ordinaire, une île ou un îlot entier et distinct ou une portion d'une île importante

<sup>3</sup> base de données ACAP <[data.acap.aq](http://data.acap.aq)>. Avril 2013

<sup>4</sup> **Tendances ACAP** ↑ en augmentation, ↓ en diminution, ↔ stable, ? inconnu

9.1.3 Le Comité consultatif a accepté les recommandations suivantes et en a tenu compte lorsqu'il a élaboré le programme de travail du CC:

- i. encourager la révision des critères d'adhésion au GTSPC afin de renforcer la participation active de tous les membres;
- ii. faire en sorte que les résumés standards sur les tendances démographiques et la taille de la population, le contrôle démographique et les actions en matière de gestion des sites de reproduction soient publiés sur le site internet de l'ACAP et qu'ils soient actualisés avant et après chaque réunion du Groupe de travail;
- iii. promouvoir la révision par des experts et actualiser toutes les évaluations d'espèces ACAP antérieures au CC8;
- iv. encourager la traduction de toutes les évaluations d'espèces actualisées, en accordant la priorité aux évaluations des nouvelles espèces;
- v. reconnaître les progrès qui ont été accomplis en matière de planification et de mise en œuvre des programmes d'éradication à large échelle qui auront une incidence positive sur le statut des espèces inscrites à l'ACAP;
- vi. encourager la documentation rigoureuse et la diffusion d'informations concernant les programmes d'éradication, en ce compris les impacts non-ciblés et les mesures d'atténuation, afin que l'on puisse en tirer des enseignements pour l'avenir;
- vii. encourager les détenteurs de données et les responsables du site à s'assurer que les données fournies sont complètes et actualisées, y compris les informations relatives aux populations actuelles et aux programmes de contrôle démographique;
- viii. prendre acte de l'évaluation globale des tendances démographiques actuelles des espèces inscrites à l'ACAP (Tableau 1);
- ix. enjoindre le Secrétariat de l'ACAP de transmettre au Secrétariat de BirdLife les avis formulés dans le rapport du GTSPC concernant les réévaluations du statut de conservation UICN des espèces inscrites à l'ACAP, et encourager les membres du GT et d'autres experts à participer aux forums de discussion de BirdLife;
- x. enjoindre les Parties et les responsables des individus reproducteurs des espèces inscrites à l'ACAP d'assurer la pérennité de leurs actuels programmes de contrôle à long terme;

- xi. encourager l'Espagne à fournir des données liées au puffin des Baléares afin qu'elle puissent être utilisées pour de futures analyses et synthèses;
- xii. encourager les Parties et les autres États de l'aire de répartition responsables des individus reproducteurs des espèces inscrites à l'ACAP à mettre en œuvre les programmes de contrôle jugés prioritaires dans le rapport du GTSPC afin d'enrichir les connaissances en matière de tendances, de taille de la population et de démographie;
- xiii. encourager les Parties de l'ACAP à mener ou à planifier, dans la mesure du possible, des études de suivi jugées prioritaires dans le rapport du GTSPC;
- xiv. demander aux Parties qu'elles enregistrent, en temps voulu, leurs données de suivi dans la base de données, en particulier pour ce qui concerne les espèces nouvellement inscrites à l'Accord, tel que le puffin des Baléares;
- xv. inviter BirdLife à passer en revue les lacunes importantes au niveau des données de suivi lors de CC8, conjointement avec les Parties, afin d'identifier les ensembles de données qui ont été compilés, mais qui n'ont pas encore été intégrés à la base de données de BirdLife;
- xvi. demander aux Parties qu'elles continuent à se concentrer sur les populations prioritaires pour ce qui concerne les actions de conservation qui ont été identifiées comme extrêmement prioritaires lors de CC7. Ces priorités restent d'actualité et concernent les populations d'albatros hurleurs et d'albatros à sourcils noirs en Géorgie du Sud (South Georgia/Islas Georgias del Sur)<sup>1</sup>, les albatros de Tristan sur l'île Gough et les albatros fuligineux sur les îles Crozet et Prince Edward;
- xvii. demander au GTSPC et au Secrétariat d'évaluer si d'autres espèces reproductrices peuvent être candidates prioritaires à l'ACAP lors du CC8;
- xviii. en période intersessionnelle, renforcer l'évaluation d'indicateurs appropriés et envisager l'élaboration d'un indicateur composite du statut démographique des espèces inscrites à l'ACAP;
- xix. enjoindre les Parties d'actualiser les informations en matière de biosécurité dans la base de données et, le cas échéant, développer des plans biosécuritaires et les appliquer aux sites de reproduction ACAP;
- xx. demander aux membres du GTSPC d'actualiser les bonnes pratiques de l'ACAP en matière d'éradication et de biosécurité afin qu'elles permettent de lutter adéquatement contre la mortalité non ciblée et la transmission des maladies;

---

<sup>1</sup> « Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des « Îles Malouines (Falkland Islands/Islas Malvinas) », de la « Géorgie du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) » et des zones marines environnantes. »



- xxi. reconnaître les efforts qui ont été déployés par la Nouvelle-Zélande et les États-Unis en matière de techniques de translocation et encourager la NZ et les USA à rassembler et à harmoniser les bonnes pratiques en matière de translocation pour les espèces inscrites à l'ACAP;
  - xxii. encourager la mise à jour des connaissances sur les maladies qui frappent les espèces inscrites à l'ACAP afin d'intégrer les récentes données fournies par la France;
  - xxiii. encourager les Parties à fournir des détails au Secrétariat de l'ACAP concernant les bracelets en plastique dont sont munies les espèces inscrites à l'ACAP;
  - xxiv. demander aux Parties de fournir des coordonnées de contact concernant les programmes de baguage nationaux qui seront publiées sur le site internet de l'ACAP;
  - xxv. soutenir, en période intersessionnelle, la révision et la mise au point des lignes directrices en matière de retrait des hameçons, leur traduction en espagnol et en français, et voir si ces lignes directrices doivent faire l'objet d'une fiche d'informations conjointe ACAP/BirdLife
  - xxvi. soutenir les efforts déployés par le Secrétariat et les présidents destinés à compléter le guide d'identification des oiseaux tués lors d'opérations de pêche;
  - xxvii. encourager les membres et les observateurs à fournir des photographies et des informations pertinentes afin de faciliter l'élaboration de ce guide d'identification; et
  - xxviii. encourager les présidents et le Secrétariat à développer des lignes directrices en matière de collecte et de conservation des échantillons de tissus prélevés sur des oiseaux de mer capturés accidentellement, et envisager la constitution d'une liste de métadonnées liées à ces collectes.
- 9.1.4 Le Comité consultatif a pris acte des recommandations suivantes formulées par le GTSPC mais il n'a pas souhaité que les présidents invitent des experts à contribuer aux travaux du groupe entre les réunions et/ou à participer aux réunions du Groupe de travail. Le CC a souligné que cette question sera examinée par le CC en période intersessionnelle.
- 9.1.5 S'agissant de la composition des Groupes de travail, l'Argentine a souligné à quel point il est important d'identifier clairement les membres, les experts et les observateurs : il est également essentiel de définir la manière dont ils devraient être nommés. A cet égard, l'Argentine a rappelé que le Groupe de travail intersessionnel chargé d'amender la Règle 20 "Groupes de travail" du règlement intérieur du CC est actif.
- 9.16 S'agissant des annexes du rapport du GTSPC, l'Argentine a réservé sa position. L'Argentine présentera une note complémentaire qui sera annexée au rapport.

## **9.2 Futur programme de travail**

- 9.2.1 Le Comité a approuvé le programme de travail du Groupe de travail à la suite des discussions tenues au titre du point 12.1 de l'ordre du jour.

## **10 TAXONOMIE DES ALBATROS ET DES PÉTRELS**

### **10.1 Rapport du Groupe de travail**

- 10.1.1 Le rapport du Groupe de travail Taxonomie (GTT, [CC7 Doc 13 Rev 1](#)) a été présenté par le vice-président (qui est également membre du Groupe). Il s'est excusé pour la mise à disposition tardive du rapport.
- 10.1.2 Depuis la dernière réunion du CC, le GTT avait été chargé de réviser le statut taxonomique des populations orientales et occidentales d'albatros à pieds noirs.
- 10.1.3 Le GTT a appliqué les lignes directrices de l'ACAP en matière de taxonomie et, après avoir passé en revue les données taxonomiques disponibles pour cette espèce, le GTT a conclu que les informations disponibles ne justifiaient pas que l'on amende les espèces actuellement inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord.

### **10.2 Futur programme de travail**

- 10.2.1 Le futur programme de travail du GTT est repris à la section 1 du programme de travail du CC (**ANNEXE 5**). Le GTT se tient en permanence à la disposition du CC ou de la RdP pour répondre à leurs questions. Il a été convenu qu'il serait utile d'ajouter une nouvelle tâche au programme de travail approuvé lors de RdP4 - développer une base de données contenant des informations spécifiques aux sites et portant sur la disponibilité des échantillons liés à l'étude des caractéristiques génétiques des espèces inscrites à l'ACAP. Le GTSPC devra participer à la mise sur pied de cette base de données (pour une liste de populations ACAP). Une fois développée, cette base de données devrait permettre au GTCA, aux Parties et à d'autres acteurs de comprendre les causes des captures accidentelles. La première mouture de la base de données permettra d'identifier les lacunes dans les connaissances disponibles. Cette tâche pourrait faire l'objet d'un projet étudiant.

## **11 CAPTURE ACCIDENTELLE DES OISEAUX DE MER**

### **11.1 Rapport du Groupe de travail**

- 11.1.1 Le président et le vice-président du Groupe de travail sur les captures accidentelles d'oiseaux de mer (ci-après dénommé GTCA), M. Barry Baker et le Dr Anton Wolfaardt, ont présenté le rapport de la Cinquième Réunion du GTCA. Ce rapport a mis en exergue les progrès accomplis durant la période intersessionnelle par rapport au programme de travail du GTCA, défini lors de la réunion du Comité consultatif de l'ACAP en 2011 (CC6) et adopté à la RdP4 en 2012. Ce rapport présente également les débats et les

avis qui ont été rendus à la suite de la réunion du GTCA qui s'est tenue du 1er au 3 mai 2013 à La Rochelle, en France.

11.1.2 Des membres du Groupe de travail représentant la plupart des Parties à l'Accord, des experts et des observateurs provenant d'agences gouvernementales et des organisations non gouvernementales ont pris part à la réunion. Le rapport du Groupe de travail ([CC7 Doc 14 Rev 1](#)) fournit un aperçu complet des progrès qui ont été accomplis en période intersessionnelle, les délibérations du GT et les recommandations que le GTSPC a adressées au CC.

11.1.3 Le Comité consultatif a accepté les recommandations suivantes adressées par le Groupe de travail sur les captures accidentelles d'oiseaux de mer et:

1. A adopté la définition de bonnes pratiques exposée au point 1 du rapport du GTCA (points i à vi). Cette définition servira de fil conducteur lorsqu'il s'agira de formuler des avis concernant les mesures d'atténuation des captures accidentelles.
2. S'agissant de l'atténuation des captures accidentelles dans la pêche à la palangre pélagique:
  - i. a reconnu que la mise en œuvre conjointe de lignes secondaires lestées, de dispositifs d'effarouchement des oiseaux et de pose de nuit représente une bonne pratique en matière d'atténuation des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans la pêche à la palangre pélagique;
  - ii. s'agissant de l'atténuation des captures accidentelles, il a accordé la priorité au lestage des palangres car le lestage des palangres fait partie intégrante des engins de pêche et il présente l'avantage d'être mis en œuvre de manière plus cohérente, à condition que les caractéristiques du régime de lestage soient correctement spécifiées et que les questions de sécurité soient efficacement considérées; et parce que les problèmes liés à leur application dans les pêcheries artisanales sont pris en compte;
  - iii. a souligné le passage en revue des technologies d'atténuation disponibles pour les palangres pélagiques (CC7 Doc 14 Rev 1, Rapport GTCA5, Annexe 2); et
  - iv. a encouragé la révision des bonnes pratiques en matière d'atténuation dans les pêcheries à la palangre pélagiques (CC7 Doc 14 Rev 1, Rapport GTCA5, Annexe 3) et a incité les Parties à se servir de ces informations pour orienter le développement de politiques et de pratiques au sein des pêcheries qui relèvent de leur juridiction.
3. S'agissant de l'atténuation des captures accidentelles dans la pêche à la palangre démersale:
  - i. a fait remarquer que les résultats des recherches présentés lors de la réunion renforcent les bonnes pratiques actuelles de l'ACAP;
  - ii. a souligné que les informations sur le système chilien - palangre

- de type "trotline" - présentées lors de la réunion ont permis d'actualiser les évaluations de l'ACAP (CC7 Doc 14 Rev 1, Rapport GTCA5, Annexe 4) ainsi que les bonnes pratiques liées aux mesures d'atténuation dans la pêche à la palangre démersale;
- iii. a incité les Parties à s'inspirer des conseils formulés à l'Annexe 5 du Rapport GTCA5 afin d'orienter le développement de politiques et de pratiques au sein des pêcheries à la palangre démersales qui relèvent de leur juridiction;
  - iv. a souligné le niveau élevé, en Namibie, de la mortalité annuelle estimée d'oiseaux de mer dans la pêche à la palangre démersale de merlus et a encouragé la Namibie à adopter de bonnes pratiques en matière d'atténuation; et
  - v. a entériné la liste actualisée des priorités de recherche, y compris l'ajout d'un nouveau domaine de recherche prioritaire: analyser l'influence de la vitesse d'immersion de bouées supplémentaires qui sont utilisées dans certaines pêcheries à la palangre démersales afin que certaines sections de la palangre ne touchent pas le fond marin, mais aussi pour développer des mesures d'atténuation.
4. S'agissant de l'atténuation des captures accidentelles dans la pêche au chalut:
- i. a fait remarquer que les résultats des recherches présentés lors de la réunion renforcent les bonnes pratiques actuelles de l'ACAP; celles-ci prévoient l'application de mesures d'atténuation permettant de réduire le risque de collisions des oiseaux de mer avec les câbles de chaluts, la gestion des rejets de déchets de poissons, et la réduction du temps au cours duquel le filet se trouve à la surface (CC7 Doc 14 Rev 1, Rapport GTCA5, Annexe 7);
  - ii. a souligné que les prérequis en matière de lignes de banderoles et les lignes directrices qui président à leur déploiement, les descriptions du système Tamini Tabla, les informations concernant les réducteurs de filet testés dans la pêche à la langoustine en Nouvelle-Zélande, et les informations concernant les modèles d'épouvantail présentées lors de la réunion ont permis d'actualiser les évaluations de l'ACAP (CC7 Doc 14 Rev 1, Rapport GTCA5, Annexe 6);
  - iii. a encouragé les délégués à poursuivre leurs travaux afin de renforcer la précision des estimations en matière de captures accidentelles d'oiseaux de mer, en quantifiant l'étendue et la nature des mortalités non détectées induites par la pêche au chalut;
  - iv. a incité les Parties à s'inspirer des conseils formulés à l'Annexe 7 du Rapport GTCA5 (CC7 Doc 14 Rev 1) afin d'orienter le

- développement de politiques et de pratiques au sein des pêcheries au chalut qui relèvent de leur juridiction; et
- v. a entériné la liste actualisée des priorités de recherche, y compris l'ajout d'un nouveau domaine de recherche prioritaire: étudier des solutions pour renforcer l'efficacité des dispositifs d'effarouchement des oiseaux en réduisant les interactions entre les oiseaux de mer et les engins de pêche au chalut.
5. S'agissant de l'atténuation des captures accidentelles dans la pêche au filet maillant, il a fait observer que:
- i. de manière générale, on ne dispose que de peu d'informations sur les efforts déployés dans la pêche au filet maillant et sur le niveau d'albatros et de pétrels capturés accidentellement, mais les niveaux de captures accidentelles dans les filets maillants d'espèces inscrites à l'ACAP tels que l'albatros des Galápagos, le pétrel menton blanc, le puffin du Westland, le pétrel géant, l'albatros à sourcils noirs, l'albatros à tête grise, l'albatros à queue courte, le puffin des Baléares et d'autres espèces y compris le puffin à pieds roses, sont suffisants pour susciter de l'inquiétude;
  - ii. aucune mesure technique d'atténuation des captures accidentelles n'a été pleinement développée ni intégrée aux bonnes pratiques en matière de pêche au filet maillant;
  - iii. seules la modification des engins de pêche et les fermetures spatio-temporelles permettent, à ce jour, de réduire le nombre de captures accidentelles d'oiseaux de mer ; et
  - iv. il faudrait, en période intersessionnelle, mettre au point des définitions et des descriptions des différents types de pêche au filet, y compris la pêche à la senne coulissante, parce que les engins utilisés à ce jour sont extrêmement différents et que l'on ignore leur impact sur les espèces non ciblées.
6. S'agissant de la collecte de données en matière de captures accidentelles, il a convenu de:
- i. continuer à soutenir les travaux intersessionnels destinés à améliorer la compilation de données en matière de captures accidentelles, le cadre d'évaluation et de notification, et d'améliorer progressivement la qualité des données soumises à cette intention.
  - ii. soutenir le dialogue continu entre l'ACAP et les ORGP afin de perfectionner leurs programmes d'observateurs, la collecte de données et les protocoles qui régissent les rapports;
  - iii. lancer des initiatives destinées à évaluer et à renforcer l'utilisation de systèmes de surveillance électronique afin d'influencer les recherches en cours ou planifiées pour s'assurer que la question des captures accidentelles d'oiseaux de mer est correctement prise en compte;

- iv. collaborer à un projet de surveillance électronique avec la Fondation internationale pour une pêche durable (ISSF), qui nécessitera une contribution de AUD 10 000; et
  - v. inciter les Parties pratiquant la surveillance électronique à formuler des commentaires lors de la prochaine réunion du GTCA afin de déterminer plus précisément les domaines de surveillance électronique qui devraient être la priorité de l'ACAP.
7. S'agissant du développement d'indicateurs:
- i. a signalé les indicateurs présentés lors de la réunion;
  - ii. a accepté de continuer à soutenir des travaux intersessionnels destinés à développer et à affiner ultérieurement l'ensemble des indicateurs État-Pression-Réactivité qui ont été proposés pour les captures accidentelles d'oiseaux de mer. Ces travaux devraient être harmonisés avec les travaux envisagés en matière de notification et d'évaluation des données liées aux captures accidentelles, et avec les commentaires qui seront formulés lors de la prochaine réunion du GTCA : et
  - iii. a convenu d'identifier les données les plus appropriées à l'évaluation des tendances mondiales en matière de niveaux et de taux de captures accidentelles, mais également d'élaborer des indicateurs appropriés.
8. S'agissant de la coordination avec les ORGP:
- i. a souligné les progrès accomplis grâce à la mise en œuvre de la stratégie de dialogue avec les ORGP;
  - ii. a convenu de continuer d'appliquer la stratégie de dialogue avec les ORGP, p.ex. en entérinant la liste d'actions révisée devant être appliquées au sein des ORGP thonières (Tableau 2 du Doc 24 GTCA5), de soutenir la mise en œuvre de ces actions et de fournir les ressources nécessaires à ces travaux. Ces actions visent à promouvoir la mise en œuvre efficace des mesures de conservation des oiseaux de mer, et à affiner celles qui ne sont pas conformes aux bonnes pratiques ; et
  - iii. a appuyé les travaux du groupe intersessionnel établi pour identifier les éléments, les mesures et les indicateurs appropriés destinés à évaluer l'efficacité des exigences en matière d'atténuation des captures accidentelles d'oiseaux de mer au sein des ORGP thonières.
9. S'agissant des actions de conservation prioritaires:
- i. Tel que requis par la RdP, un atelier destiné à réviser et à actualiser le cadre des priorités en matière de menaces maritimes devrait être organisé juste avant la réunion du GTCA ; les Parties devraient s'assurer que les informations pertinentes présentes dans la base de données sont mises à jour en amont de la réunion.

10. S'agissant des PAI/PAN-Oiseaux de mer de la FAO:
  - i. a souligné les progrès accomplis par les Parties de l'ACAP et les États de l'aire de répartition en matière de développement et d'application des PAN-Oiseaux de mer et
  - ii. a incité toutes les Parties et tous les États de l'aire de répartition à adopter, appliquer et réviser les PAN-Oiseaux de mer conformément aux lignes directrices techniques de la FAO en matière de bonnes pratiques.
11. S'agissant des fiches d'informations sur l'atténuation:
  - i. a convenu que, à l'avenir, les mises à jour des fiches d'informations existantes devraient être entreprises dans le cadre des réunions du GTCA afin que ces fiches soient conformes aux bonnes pratiques de l'ACAP en matière d'atténuation pour différents engins ; et
  - ii. a appelé le Secrétariat à collaborer, en période intersessionnelle, avec BirdLife et les membres du GTCA afin de mettre au point une stratégie de diffusion des fiches d'informations auprès des responsables des pêcheries, des pêcheurs et d'autres personnes cibles.
12. On a débattu du recours aux expériences létales destinées à tester l'efficacité des dispositifs d'atténuation ; le GTCA a fait part de son point de vue au titre du point 12.2 de l'ordre du jour.
13. On a débattu de la publication des documents de réunion ; le GTCA a fait part de son point de vue au titre du point 20.14 de l'ordre du jour.
14. S'agissant du développement d'outils et de guides :
  - i. a encouragé la révision et la mise au point de lignes directrices en matière de retrait des hameçons en période intersessionnelle ;
  - ii. a soutenu les efforts déployés, en période intersessionnelle, par le Secrétariat et les présidents afin de compléter le guide d'identification des oiseaux de mer.
  - iii. a encouragé les délégués à soumettre des photos exploitables d'oiseaux morts ou vivants (en particulier en vol) au Secrétariat afin qu'elles soient intégrées au guide d'identification.
  - iv. a appuyé l'élaboration d'un répertoire centralisé d'informations qui indiqueraient où se trouvent les échantillons afin que les chercheurs puissent avoir accès à ces échantillons ;
  - v. a entériné l'élaboration de lignes directrices en matière de collecte et de conservation d'échantillons destinés à des analyses ADN.
15. S'agissant des évaluations de risques écologiques :
  - i. a convenu de fournir au Conseil pour la bonne gestion des mers (MSC) les processus révisés de l'ACAP en matière de bonnes pratiques et de normes liées à l'enregistrement et à la soumission de données sur les captures accidentelles d'oiseaux de mer ainsi

qu'à la mise en œuvre (et à l'amélioration) de méthodes destinées à atténuer les captures accidentelles qui devront faire partie intégrante des évaluations menées par le MSC ; et

- ii. a invité les Parties à prendre part aux ateliers qui seront organisés par le MSC en 2013 et a appelé le Secrétariat à interagir avec les participants potentiels afin de leur fournir les documents ACAP pertinents.

16. On a débattu de l'inscription de nouvelles espèces à l'ACAP ; on a débattu de la position du GTCA au titre du point 14 de l'ordre du jour.

- 11.1.4 Des délégués ont soulevé un certain nombre de points importants à la suite de la présentation du rapport du GTCA.

***Définition de bonnes pratiques***

- 11.1.5 HSI a proposé qu'une partie de la définition de bonnes pratiques de l'ACAP en matière de mesures d'atténuation - à savoir qu'elles doivent être pratiques, rentables et largement disponibles - n'exempte pas les nouveaux bateaux d'adopter des mesures d'atténuation (p.ex. celles-ci ne sont pas nécessairement "déjà disponibles" ou "largement disponibles"). HSI a également souligné que, dans le domaine de l'atténuation des captures accidentelles, on ne s'intéresse pas suffisamment à la conception des nouveaux bateaux.

***Ouverture d'un dialogue avec les ORGP***

- 11.1.6 S'agissant de l'ouverture d'un dialogue entre l'ACAP et les ORGP (GTCA5 Doc 24), on a débattu de l'importance d'ouvrir un dialogue avec la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCTRS). BirdLife International a suggéré que l'ACAP intensifie ses activités au sein du Groupe de travail sur les espèces écologiquement apparentées de la CCTRS afin d'éviter que ne faiblissent les mesures de conservation en matière de captures accidentelles d'oiseaux de mer adoptées en 2012. L'organisation a encouragé le Secrétariat de l'ACAP à collaborer avec toutes les Parties de l'ACAP concernées, qui sont également membres de la CCTRS, afin de parvenir à une position commune aussi respectueuse que possible des bonnes pratiques de l'ACAP.
- 11.1.7 HSI a approuvé la suggestion de BirdLife International, à savoir que l'ACAP révisé la portée de son dialogue avec les ORGP, et a cité des exemples récents pour justifier l'intensification du dialogue avec la CCTRS. Une recommandation formulée par le GT9 sur les espèces écologiquement apparentées enjoignant d'adopter de bonnes pratiques pour atténuer les captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les zones à haut risque a été adoptée par la Commission ; les membres de la CCTRS doivent encore évaluer les implications d'une telle décision. Par ailleurs, la Commission a convenu que le GT dirigerait les travaux portant sur l'évaluation de l'incidence de la pêche sur les thons, les oiseaux de mer et les requins-taupes communs. La délégation australienne auprès de la CCTRS a proposé que soit présentée une Résolution afin que soient obligatoires les mesures



d'atténuation de captures accidentelles d'oiseaux de mer, auxquelles on a travaillé en période intersessionnelle.

- 11.1.8 En réponse à cette proposition, le Secrétariat a fait savoir que les priorités énumérées dans le tableau 2 du GTCA5 Doc 24 seraient révisées afin de refléter l'importance d'un dialogue avec la CCTRS s'agissant des mesures d'atténuation. Il a également souligné à quel point il est important que la stratégie de dialogue ACAP-ORGP reste suffisamment flexible afin de pouvoir résoudre les nouveaux problèmes qui se posent en matière de captures accidentelles d'oiseaux de mer.
- 11.1.9 L'Australie s'est dite favorable à une stratégie de dialogue flexible avec les ORGP si les circonstances changeaient.
- 11.1.10 Le R-U a souligné à quel point il est important que la stratégie de dialogue ACAP-ORGP tienne également compte des ORGP non thonières. L'ORGP du Pacifique Sud et l'Organisation des Pêches de l'Atlantique du Sud-Est (OPASE) sont de parfaits exemples d'ORGP dont doit tenir compte la stratégie de dialogue de l'ACAP.

#### ***Projet de surveillance électronique de l'ISSF***

- 11.1.11 L'allocation de fonds par l'Accord à la Fondation internationale pour une pêche durable (ISSF) a inquiété l'Uruguay. Ces fonds sont destinés à financer un projet de recherche sur la surveillance électronique car cette organisation est directement liée à certaines entreprises de pêche. Le Secrétariat a souligné que l'Accord collabore actuellement avec un certain nombre d'ONG qui contribuent grandement aux travaux de l'Accord.

#### ***PAI/PAN-Oiseaux de mer de la FAO***

- 11.1.12 "WWF-Nouvelle-Zélande a souligné qu'un groupe multipartite rassemblant plusieurs groupes de conservation, des représentants gouvernementaux et du secteur de la pêche (y compris MPI et DOC), et présidé en toute indépendance par Bill Mansfield, président de la Fondation Southern Seabird Solutions, était chargé d'aider à la mise en œuvre d'un Plan d'action national en Nouvelle-Zélande. WWF a salué le fait que, après de nombreuses années de discussion, le gouvernement néo-zélandais ait finalement entériné un plan d'action national destiné à résoudre le problème de la mortalité des oiseaux de mer induite par les engins de pêche dans les eaux néo-zélandaises. WWF s'est dite satisfaite, ajoutant que ce plan devra être mis en œuvre de manière efficace par les responsables et le secteur de la pêche afin que nos oiseaux de mer vulnérables et menacés puissent en tirer de réels avantages."
- 11.1.13 BirdLife International a félicité WWF pour le travail accompli dans le cadre du développement du PAN-Oiseaux de mer en Nouvelle-Zélande. Comme indiqué aux sections 11 et 17 du rapport du GTCA (CC7 Doc 14 Rev 1), BirdLife enjoint à la Nouvelle-Zélande de mettre rapidement en œuvre des méthodes d'atténuation de lestage de la palangre dans la pêche à la palangre démersale des dorades. Ces mesures sont essentielles si l'on veut réduire le nombre de captures accidentelles de pétrels noirs endémiques de

cette région dont la population est sur le déclin (<1000 couples reproducteurs).

- 11.1.14 S'agissant du Plan d'action UE - Oiseaux de mer, BirdLife a appelé l'Espagne à clarifier sa position, en tant que Partie de l'ACAP. L'Espagne entrave la mise en œuvre du Plan d'action UE adopté par la Commission européenne en novembre 2012. BirdLife a fait savoir qu'il était totalement injustifié de retarder la mise en œuvre de ce plan en demandant des données scientifiques et des évaluations de risques supplémentaires, puisque le groupe d'experts concerné du CIEM avait fortement appuyé sa mise en œuvre et que le Plan d'action de l'UE est en soi une évaluation de risques. Par ailleurs, le manque de données disponibles en matière de captures accidentelles traduit le refus permanent de certains membres de l'UE de faire respecter les obligations juridiques en matière de collecte et de soumission de ces données. BirdLife a enjoint aux Parties de l'ACAP qui sont membres de l'UE de transmettre des données pertinentes et de soutenir la mise en œuvre immédiate de Plan d'action UE. BirdLife a enjoint aux Parties de l'ACAP dont des espèces peuvent être victimes de captures accidentelles dans les pêcheries de l'UE (y compris dans les pêcheries hauturières) de faire comprendre aux Parties de l'ACAP qui sont membres de l'UE à quel point il est important que le Plan d'action de l'UE soit rapidement mis en œuvre.
- 11.1.15 S'agissant de la requête exprimée par BirdLife International concernant la mise en œuvre en temps utile du Plan d'action de l'UE, l'Espagne a fait savoir qu'elle appuie entièrement les mesures destinées à réduire l'impact de la pêche sur les oiseaux de mer et, pour cette raison, elle partage et appuie les objectifs du Plan d'action de l'UE destiné à réduire les captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les engins de pêche.
- 11.1.16 En conséquence, depuis 2006, l'Espagne a adopté des règles destinées à atténuer l'impact de certains types de pêche sur les oiseaux de mer, telle que la pêche à la palangre. Par ailleurs, l'Espagne a enrichi sa législation des règles en application au sein des ORGP dont elle fait partie.
- 11.1.17 L'Espagne voulait signifier qu'il est nécessaire de collecter suffisamment d'informations pour pouvoir évaluer l'impact des pêches, en tenant compte des caractéristiques spéciales ou distinctes des différents engins de pêche et des différentes zones. Par conséquent, un plan spécifique de collecte de données devrait être développé, de même que les programmes d'observation scientifique correspondants.
- 11.1.18 D'autre part, l'Espagne s'est déjà attelée à atteindre certains objectifs du Plan d'action de l'UE. A cet égard, certaines réunions ont déjà été organisées en présence de l'unité chargée de la gestion des activités de la flotte et de plusieurs ONG impliquées dans la protection des oiseaux de mer. Par ailleurs, l'Espagne finance également des projets de recherche portant sur les interactions entre les oiseaux de mer et les pêcheries et elle teste des mesures d'atténuation.
- 11.1.9 S'agissant des annexes du rapport du GTCA, l'Argentine a réservé sa position.

## **11.2 Futur programme de travail**

- 11.2.1 Le Comité a débattu des travaux du Groupe de travail au titre du point 12.1 de l'ordre du jour.

## **12 PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF**

### **12.1 Programme de travail du Comité consultatif 2013-2015**

- 12.1.1 Le programme de travail entériné par RdP4 a été présenté par le vice-président. Il a été examiné de manière plus approfondie lors des réunions du GTSPC1 et du GTCA5 et, à la suite de suggestions et de débats, on a pris acte des actions qui ont été menées (texte biffé) et de nouvelles actions ont été planifiées (numérotées séparément). Certaines actions sont assorties d'une note ou ont été amendées afin de mieux refléter le sujet ou la tâche. La version finale du programme de travail a été adoptée (**ANNEXE 5**).
- 12.1.2 Certaines actions du programme de travail sont assorties d'un montant (en dollars australiens). Ces chiffres sont purement indicatifs. Il n'est pas fait mention du budget et du temps que devront consacrer les Parties les États de l'aire de répartition, les organisations observatrices et de nombreux scientifiques à la mise en œuvre du programme de travail. Les processus de hiérarchisation et d'allocation de subventions seront utilisés pour identifier les actions qui seront financées en 2013-2014.

### **12.2 Allocation de fonds CC**

- 12.2.1 Le président du CC a présenté le [CC7 Doc 16](#) qui détaille la procédure d'allocation de fonds en 2012. Ce document met également en exergue les difficultés qui ont été rencontrées, les leçons qui ont été tirées ainsi que les ajustements que le Comité consultatif pourrait envisager afin d'améliorer la procédure.
- 12.2.2 Le Comité consultatif a entériné la stratégie d'appel à candidatures pour les subventions, deux fois tous les trois ans.
- 12.2.3 Le document aborde également les problèmes qui peuvent se présenter en raison de conflits d'intérêts avérés ou supposés. L'approche adoptée par le sous-comité des subventions afin d'éviter tout conflit d'intérêts lors de l'évaluation des propositions au cours du dernier cycle de candidatures prévoyait l'exclusion des membres du sous-comité et/ou des réviseurs des groupes de travail si ceux-ci étaient à la fois candidats, co-évaluateurs, ou qu'ils faisaient partie d'un groupe de chercheurs souhaitant être financé.
- 12.2.4 Plusieurs délégations ont souhaité que des experts soient uniquement exclus de la phase du processus d'évaluation des candidatures auxquelles ils sont associés. Cependant, d'autres délégations préféreraient s'en tenir à l'approche actuelle car elle est un gage de plus de transparence et d'intégrité. Le Comité a entériné le processus actuellement en vigueur.
- 12.2.5 Le Royaume-Uni a fait remarquer que la distribution des demandes de subventions risquait de violer les droits de propriété intellectuelle du (des)

candidat(s). Après avoir débattu des méthodes appliquées dans d'autres programmes de subvention, des avantages et des inconvénients de ces méthodes, il a été convenu que les projets subventionnés devraient être accessibles, sur demande, aux membres du Comité consultatif. Cependant, avant de communiquer les demandes de subvention qui n'auront pas été financées, il faudra consulter les candidats.

### **Expériences létales**

- 12.2.6 Lors du dernier appel à candidatures, l'un des projets prévoyait le recours à des expériences létales. Cela soulève d'importantes questions. L'Accord doit-il soutenir des projets qui prévoient le recours à des expériences létales?
- 12.2.7 Pour aboutir à des conclusions formelles sur l'efficacité des mesures d'atténuation des captures accidentelles d'oiseaux de mer, il faut adopter une approche expérimentale. Ces expériences peuvent blesser et tuer des oiseaux, ce qui pose un problème éthique. La prise en compte des avantages techniques d'un projet de recherche pouvant avoir des conséquences létales pour les espèces inscrites à l'ACAP est une question scientifique ou technique. Cependant, le financement par l'ACAP de projets prévoyant des expériences létales peut soulever des questions d'ordre politique. Les avis des Parties étaient partagés à ce sujet.
- 12.2.8 Le président du Groupe de travail sur les captures accidentelles a attiré l'attention du CC sur un point qui avait été soulevé lors de la dernière réunion du GTCA. Les "expériences létales" ont lieu dans des "pêcheries létales" et le résultat des expériences menées de manière responsable pour évaluer les variations des taux de captures accidentelles d'oiseaux de mer après la mise en œuvre de différentes mesures d'atténuation, se mesure en décennies, et non pas sur une courte période de temps. A titre d'exemple, une recherche expérimentale menée dans les pêcheries de l'Alaska en 1999 et 2000 a entraîné la mort de plus de 300 oiseaux (aucun d'entre eux n'appartenait à une espèce menacée). Cette expérience a été menée dans une pêcherie où plus de 12 000 oiseaux mouraient chaque année. Grâce à cette expérience, la vie de 100 000 oiseaux est épargnée chaque année, depuis que les pêcheurs ont adopté des mesures d'atténuation des captures accidentelles évaluées lors de la première phase de l'expérience. On était parti du postulat que les taux de captures accidentelles n'auraient pas diminué en l'absence de mesures d'atténuation. Dans ce contexte, une "expérience létale" a rendu une pêcherie beaucoup moins dangereuse pour les oiseaux à long terme. Dans les pêcheries à la palangre de la CCAMLR, les captures accidentelles ont presque entièrement disparu, ce qui fait pencher la balance en la faveur des expériences menées de façon responsable. La CCAMLR a adopté des dispositifs d'effarouchement d'oiseaux efficaces qui ont été testés et perfectionnés lors de l'expérience menée en Alaska.
- 12.2.9 Le Royaume-Uni a souhaité que l'on opère une distinction entre les avantages techniques d'un projet de recherche qui pourrait comporter des expériences létales et les considérations éthiques liées au financement de ce genre de projets avec les fonds communs des Parties. La France a fait

remarquer que les pêcheurs pourraient avoir une image négative de ces expériences létales menées par des scientifiques : ils pourraient refuser que l'on mène ce genre d'expériences alors même qu'on leur a demandé de réduire la mortalité induite par les captures accidentelles. L'Équateur et le Pérou ont également exprimé leur inquiétude concernant l'utilisation des fonds de l'ACAP destinés à soutenir des recherches impliquant des expériences létales. Ils ont demandé que ces questions de politique liées au financement d'expériences létales soient débattues lors de la RdP.

12.2.10 S'agissant des expériences létales, l'Argentine a estimé que, au titre de la dérogation prévue à l'article 3 (b) de l'Accord et, si un projet de recherche prévoit le recours à des expériences létales, le comité des subventions devrait évaluer les critères suivants :

- Il faut apporter la preuve qu'aucun autre projet moins invasif ne peut se substituer à ce projet ;
- Les avantages découlant de ces expériences doivent clairement l'emporter sur les coûts inhérents aux décès d'oiseaux.

Il faut également tenir compte du fait que les espèces inscrites à l'ACAP n'ont pas toutes le même statut.

12.2.11 Il a été souligné que les expériences létales sont définies dans le Doc 22 du GTCA5 ainsi que dans le rapport du Groupe de travail sur les captures accidentelles. Les expériences létales peuvent porter le nombre de décès au-dessus du niveau normalement observé lors des opérations de pêche normales. Par conséquent, les recherches expérimentales destinées à évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des captures accidentelles en comparant ces mesures à la situation dans la pêcherie au moment où sont conduites ces recherches ne peuvent pas être assimilées à des expériences létales.

12.2.12 Le Comité consultatif a accepté de porter cette question à l'attention de la prochaine RdP afin qu'elle puisse, le cas échéant, statuer sur la manière de traiter les propositions de projet qui prévoient des expériences létales.

12.2.13 On a jugé nécessaire d'adresser un avis préliminaire au sous-comité des subventions sur la manière d'évaluer les propositions de recherche en matière d'atténuation des captures accidentelles avant que la RdP n'élabore une politique. Au regard, d'une part, des inquiétudes exprimées par certaines Parties, et compte tenu, d'autre part, de l'importance d'encourager de nouveaux projets de recherche en matière d'atténuation des captures accidentelles d'oiseaux de mer, les principes provisoires suivants ont été proposés : 1) les propositions contenues dans les projets soumis dans le cadre du programme de subventions de l'ACAP doivent être conformes aux exigences éthiques du pays qui soumet le projet ainsi qu'à celles du pays dans lequel sera menée la recherche ; et 2) les candidats doivent pouvoir apporter la preuve irréfutable que les recherches qu'ils proposent ne prévoient pas d'expériences létales, telles que définies ci-dessus.

#### **Mise en œuvre de projets**

12.2.14 On a fait remarquer qu'un certain nombre de projets ayant décroché une

subvention ces dernières années n'ont pas encore été mis en chantier. On s'est demandé s'il fallait mettre au point un processus permettant d'allonger les délais de mise en œuvre de ces projets. Le Comité a décidé que le Secrétariat, conjointement avec le président du Comité consultatif, devrait accorder un délai supplémentaire d'un an, mais dans le cas de délais supplémentaires plus longs, il faudrait consulter le Comité consultatif.

- 12.2.15 L'Uruguay a souligné que la seconde phase du projet sud-américain (Atelier régional ACAP 09-10 "Améliorer la collecte de données liées à la mortalité accidentelle des oiseaux de mer provenant des programmes d'observation sud-américains") n'avait pas encore été mise en œuvre pour des raisons logistiques et il a informé le Comité consultatif qu'elle le serait en décembre 2013.

#### **Informations détaillées concernant les propositions de projets**

- 12.2.16 Le sous-comité des subventions et les réviseurs de projets ont indiqué que la quantité restreinte d'informations concernant certaines propositions de projets ne permettait pas une évaluation rigoureuse du projet. Le Comité a accepté que, en période intersessionnelle, le sous-comité des subventions et le Secrétariat élaborent un modèle révisé qui permettra de s'attaquer à ces questions et que l'on fasse référence à ce texte lorsque les prochaines demandes de subvention seront présentées.

### **12.3 Programme de détachement de l'Accord**

- 12.3.1 Le président du CC a présenté le [CC7 Doc 10](#) qui détaille les propositions faites en matière de directives destinées à orienter le développement ultérieur du programme de détachement de l'Accord. Ce document présente également un processus de sélection des candidats. Ce document a été rédigé après que les Parties ont convenu, lors de la RdP4, que (1) les détachements pourraient avoir lieu en dehors du siège de l'Accord à Hobart, (2) le Secrétariat devrait coordonner la mise en œuvre des programmes de détachement avec le Comité consultatif et, (3) les fonds destinés au programme de détachement devraient être placés dans l'Affectation 4 du programme de travail du Comité consultatif.
- 12.3.2 Le Brésil a souhaité savoir si le processus proposé serait utilisé pour évaluer la pertinence des candidats et du projet à mettre en œuvre. On a fait observer que le processus de sélection servirait uniquement à sélectionner les candidats et que les projets seraient, quant à eux, identifiés dans le cadre du programme de travail du Secrétariat ou du Comité consultatif. La France a fait remarquer que l'on risquait de confondre les détachements et les subventions : il a donc été convenu que les travaux relevant d'un détachement seraient une "tâche" et non un "projet/programme".
- 12.3.3 Le Chili a souhaité savoir de quelle manière ce processus allait permettre d'évaluer la capacité d'une personne à entreprendre cette tâche. Après avoir débattu de cette question, il a été convenu que le processus devrait inclure des critères de sélection des candidats. Plusieurs délégations ont proposé des critères. La réunion a convenu que les critères suivants devraient être intégrés aux directives de sélection :

1. Les travaux à entreprendre correspondent à une tâche identifiée dans le programme de travail du Secrétariat ou du Comité consultatif, et/ou on estime qu'ils sont essentiels pour atteindre les objectifs de l'Accord.
  2. La tâche proposée a un caractère international, p.ex. les résultats présenteront un intérêt pour plus d'un pays.
  3. Les fonds alloués ne serviront pas à payer des salaires. Il est prévu que l'institution à laquelle est rattaché le candidat continue à lui verser son salaire.
  4. La tâche à entreprendre est destinée à renforcer les capacités.
  5. Les fonds alloués seront principalement destinés à payer les voyages, le logement et les indemnités journalières.
  6. Le pays dans lequel seront menés les travaux doit avoir marqué son accord de principe.
- 12.3.4 La réunion a adopté les directives révisées telles que détaillées dans le [AC7 Doc 10 Rev 1](#).

### **13 INDICATEURS POUR MESURER LE SUCCÈS DE L'ACAP**

- 13.1 S'agissant des indicateurs permettant de mesurer le succès de l'ACAP, RdP2 (2006) a convenu que certains Indices de la Liste rouge de l'UICN seraient utilisés comme indicateur provisoire. A la suite d'une requête présentée lors de CC6 (2011), BirdLife International a fourni à la RdP4 la dernière version des Indices de la Liste Rouge pour la période 1998-2010 ([MoP4 Inf 03](#) et [Rapport RdP4](#) paragraphes 7.5.4 à 7.5.5.). Lors de RdP4, on a fait remarquer que la projection de l'indice à l'horizon 2012 indiquait une certaine stabilité par rapport aux évaluations menées en 2004 et 2008. Une évaluation de la modification du statut d'espèces inscrites à l'ACAP est actuellement en cours : elle parviendra à son terme fin 2013. Grâce à cette évaluation, une nouvelle version des Indices de la Liste Rouge pourra être présentée lors de CC8.
- 13.2 Les indicateurs potentiels de condition des sites, de statut démographique et de tendances dont on a débattu lors de CC6 (Annexes 8 et 9 du [Rapport CC6](#)) ont été présentés succinctement dans RdP4 Doc 23 ; ces indicateurs et le processus de développement proposés lors de CC6 ont été entérinés par RdP4 (Rapport paragraphes 7.5.1 et 7.5.2). CC6 a appelé le Secrétariat à : a) extraire et analyser les données pertinentes afin d'établir des valeurs pour le plus grand nombre d'indicateurs possible ; b) fournir des valeurs reflétant la situation à l'époque où l'ACAP est entré en vigueur (ci-après dénommées simulation rétrospective) ; et c) aborder toutes les questions relatives à la disponibilité des données
- 13.3 Lors de cette réunion, le Secrétariat a fourni une mise à jour pour tous les indicateurs. Pour ce faire, il a utilisé les données fournies par les Parties pour 2013. Il a indiqué que des simulations rétrospectives étaient en cours, mais qu'il faudrait plus de temps pour certains indicateurs.

- 13.4 Le CC a souligné que ce processus serait mené à son terme en période intersessionnelle et que le GT pourrait passer en revue tous les indicateurs potentiels actuels lors de CC8. Cette révision comprendrait également l'indice relatif à la collecte progressive de données de suivi.
- 13.5 Le CC a également accepté que l'on entreprenne une étude de faisabilité sur la création d'un indice composite des tendances démographiques des espèces inscrites à l'ACAP (CC7 Doc 12 Rev 1, 8.2).
- 13.6 Le CC a souligné les progrès accomplis par le GTCA. Celui-ci a développé ultérieurement des indicateurs potentiels pour les captures accidentelles d'oiseaux de mer (plus de détails dans le Rapport GTCA, section 8) et il s'est attelé à identifier des indicateurs potentiels qui découlent de ou qui sont liés aux travaux en cours sur la collecte de données liées aux captures accidentelles. Le CC a approuvé la tenue de travaux en période intersessionnelle destinés à développer et à affiner les indicateurs qui ont été proposés pour les captures accidentelles. Ces travaux devront être présentés lors de CC8. Il a également fait remarquer que les données dont on dispose actuellement en matière de captures accidentelles d'oiseaux de mer, et qui peuvent contribuer à développer un nouvel indicateur, seront examinées en période intersessionnelle.
- 13.7 L'Argentine a présenté le [CC7 Doc 23](#) sur les indicateurs de performance liés au renforcement des capacités. L'article IV de l'Accord a servi de cadre à l'élaboration des indicateurs qui ont été proposés. Dans cet article qui aborde la question du renforcement des capacités, on a identifié deux niveaux liés à la mise en œuvre efficace de l'ACAP : le premier concerne l'aide apportée par l'ACAP aux Parties et aux États de l'aire de répartition, le second a trait aux actions menées dans les pays, et en particulier les actions du Plan d'action de l'Accord. L'Argentine a fourni des exemples pour ces deux indicateurs.
- 13.8 Le CC a félicité l'Argentine pour son rapport. C'est la première fois qu'un document évaluant la contribution de l'ACAP au renforcement des capacités pour atteindre les objectifs de l'Accord est fourni au CC. Le CC a souligné que les indicateurs proposés par l'Argentine permettraient d'évaluer à la fois la contribution de l'ACAP au renforcement des capacités dans les pays, mais également la contribution de chaque pays au renforcement de ses propres capacités nationales et régionales.
- 13.9 Le CC a souligné l'importance de créer de nouveaux indicateurs de performance en période intersessionnelle, et notamment des indicateurs de capacités. L'Australie, le Brésil, le Chili et la Nouvelle-Zélande se sont engagés à aider l'Argentine à affiner sa proposition, qui sera présentée lors de CC8.

## 14 INSCRIPTION DE NOUVELLES ESPÈCES

- 14.1 Le Chili a proposé d'inscrire le puffin à pieds roses, *Puffinus creatopus*, à l'Annexe 1 de l'Accord ([CC7 Doc 24](#)). Le Chili a mis en exergue les principales menaces maritimes qui pèsent sur le puffin à pieds roses, de



même que d'autres points (CC7 Doc 24). Le Chili a également remercié les Groupes de travail GTSPC et GTCA d'avoir pris ce document en considération. Le délégué chilien a fait observer que l'élaboration de ce document était une priorité pour le Chili et il a souligné la participation de M. Jorge Azocar (Instituto de Fomento Pesquero, Chili), M. Marcelo García (Sous-secrétariat de la pêche, Chili), Mme Valentina Colodro (Oikonos, Chili), le Dr Javier Arata (Institut antarctique du Chili), Mr Peter Hodum (Oikonos, USA) et Mr Ken Morgan (Service canadien de la faune).

- 14.2 L'Équateur a proposé d'inscrire le pétrel des Galápagos *Pterodroma phaeopygia* à l'Annexe 1 de l'Accord ([CC7 Doc 25](#)). L'Équateur a encouragé le CC à passer en revue les informations fournies et a recommandé que la Cinquième Réunion des Parties (RdP5) inscrive ces espèces à l'Annexe 1 de l'Accord.
- 14.3 Les présidents du GTSPC et du GTCA ont fait savoir que chaque groupe avait débattu des propositions d'inscription. Les Groupes de travail ont estimé que le puffin à pieds roses était prioritaire au regard des critères énumérés dans le CC3 Doc 18. Ils ont donc fortement encouragé l'inscription de cette espèce à l'Accord. Cependant, les présidents des deux GT ont exprimé des réserves quant à l'inscription du pétrel des Galápagos. Les présidents ont fait remarquer que cette espèce n'est pas vraiment prioritaire au regard des critères énumérés dans le CC3 Doc 18. Des recherches supplémentaires devraient être menées afin de confirmer les interactions de cette espèce avec les bateaux de pêche.
- 14.4 Le vice-président du GTSPC, le Dr Henri Weimerskirch, a indiqué que le GT avait débattu d'autres thèmes généraux liés aux critères d'inscription de nouvelles espèces, tel que présenté dans le rapport du GTSPC. Les points abordés concernaient, notamment, la capacité de l'Accord à mener des actions concrètes destinées à la conservation des espèces. Il a également relevé l'inquiétude du Secrétariat, qui craint que trop d'espèces ne soient inscrites à l'Accord, compte tenu de la quantité limitée des ressources disponibles.
- 14.5 Le président du GTCA a fait remarquer que trop d'inscriptions à l'Accord risquaient de compromettre la mission de l'ACAP.
- 14.6 Le Secrétariat a présenté le [CC7 Doc 20 Rev 1](#) relatif au processus d'évaluation et d'inscription des espèces à l'Annexe 1. Le Secrétariat a proposé de formaliser le processus qui a été observé pour l'inscription des quatre dernières espèces à l'Annexe. Il a également proposé d'entériner formellement les critères de sélection des espèces candidates détaillés dans CC3 Doc 18. Les critères de sélection des espèces candidates ont été fixés par Cooper et Baker en 2006 (CC2 Doc 21) et affinés en 2007 (CC3 Doc 18), mais ils n'ont pas été révisés depuis lors et les Groupes de travail ont accepté de réexaminer les critères de sélection en période intersessionnelle. Le Secrétariat a également souligné que, en vertu du texte de l'Accord, les espèces candidates ne doivent pas bénéficier du soutien des Groupes de travail ni de celui du Comité consultatif. Il a ajouté que le CC pourrait souhaiter recommander à la prochaine RdP d'entériner cette exigence.

- 14.7 Medmaravis a reconnu le travail accompli par le GTSPC, tel que mentionné dans le CC7 Doc 12. Medmaravis a salué la remarque formulée par le GT concernant le puffin Yelkouan (espèce vulnérable au regard des critères UICN), à savoir que cette espèce a de fortes chances d'être inscrite à l'Annexe 1. Par conséquent, Medmaravis a appelé la France et/ou l'Espagne à entamer un processus qui débouchera sur l'inscription du *Puffinus yelkouan* à l'ACAP. Medmaravis croit fermement que, en dépit des protections juridiques actuelles au niveau national et européen, le développement et la mise en œuvre d'un Plan d'action de l'ACAP ayant pour objectif la conservation du puffin Yelkouan permettraient d'inverser la tendance négative qui caractérise aujourd'hui cette espèce.
- 14.8 Le document CC7 Inf 04, présenté par Medmaravis et BirdLife International, propose que le puffin cendré *Calonectris diomedea* soit également inscrit à l'Annexe 1. Il s'agit d'un taxon endémique de la Méditerranée dont le statut taxonomique fait actuellement l'objet d'une révision depuis que plusieurs autorités l'ont élevé au rang d'espèce menacée. En tant qu'espèce, ce taxon devrait bénéficier du statut d'espèce mondialement menacée compte tenu du niveau élevé de captures accidentelles de puffins cendrés dans plusieurs pêcheries. Medmaravis a appelé les Parties ACAP concernées à envisager son inscription à l'ACAP.
- 14.9 L'Espagne a appuyé la proposition concernant le *P. yelkouan*, mais étant donné que ce puffin ne se reproduit pas sur son territoire, elle a fait remarquer que la France souhaiterait peut-être prendre la tête de ce processus de nomination.
- 14.10 La France a souligné que, d'après le document CC3 (CC Doc 18) ces deux espèces sont extrêmement prioritaires, mais elle a indiqué que, à ce stade, son gouvernement ne lui a communiqué aucune instruction formelle concernant son inscription à l'ACAP.
- 14.11 La France a également appuyé la révision des critères d'inscription de nouvelles espèces à l'Accord, pour ce qui concerne une liste déterminée d'espèces potentiellement candidates. Elle a particulièrement tenu compte de la réelle efficacité de l'ACAP, qui propose des mesures de conservation par le biais de la coopération internationale. Par ailleurs, la France a fait remarquer que ce critère est particulièrement important pour l'inscription des espèces à une annexe de la CMS, et en particulier à l'annexe 2.
- 14.12 La CMS a souligné que certains critères d'inscription à l'Annexe 1 (p.ex. 2) ont déjà été présentés dans des documents de la CMS. Elle a aussi suggéré que, si une espèce est déjà inscrite à une annexe de la CMS, les accords associés l'intègrent automatiquement à leur ordre du jour.
- 14.13 Le Brésil a souligné que, puisqu'il n'a pas encore ratifié l'accord avec la CMS, il désapprouve ce processus d'inscription automatique en l'absence de débats supplémentaires au niveau national.
- 14.14 Les États-Unis et le Canada ont appuyé la nomination du puffin à pieds roses et leurs déclarations à cet égard sont reprises aux **ANNEXES 9 et 10**.

## 15 PLANS D'ACTION POUR LES ESPÈCES

- 15.1 La France a présenté [AC7 Inf 03](#) concernant le Plan d'action national pour l'albatros d'Amsterdam. Ce document rassemble des informations mises à jour concernant les travaux portant sur l'albatros d'Amsterdam menés par la Réserve naturelle nationale et le CNRS, conjointement avec l'Institut polaire. Six actions ont progressé depuis la dernière réunion du CC. Le contrôle de la population s'est poursuivi et on observe une augmentation continue de la taille de la population, qui comptait 38 couples en 2012. Cependant, le taux de réussite de la reproduction continue à décliner progressivement. Une étude portant sur les maladies qui touchent les cinq principales espèces d'oiseaux des Îles Amsterdam est en cours depuis 2011. Cette étude démontre que toutes les espèces, y compris les albatros d'Amsterdam, les albatros à bec jaune et les albatros fuligineux, de même que les skuas qui se déplacent entre les colonies d'albatros à bec jaune et d'albatros d'Amsterdam, sont touchées par le choléra aviaire et l'érysipèle. Les études actuelles ont pour objectif d'identifier les réservoirs de bactéries (environnement et/ou oiseaux), les vecteurs (oiseaux, êtres humains, mammifères non indigènes), les caractéristiques génétiques de *P. multocida* isolates (MLST), et d'explorer la possibilité de produire un auto-vaccin.
- 15.2 Au cours des 2 dernières années, un vaste programme de suivi de toutes les classes d'âge a été mené, fournissant ainsi une vue d'ensemble de la répartition des espèces au fil des saisons, et ce pour toutes les classes d'âge. Cette étude a démontré que les espèces vivent principalement dans l'océan Indien au nord de la zone subtropicale, du courant du Benguela à la Tasmanie. Sur la base de cette étude, on a pu quantifier l'étendue du chevauchement entre l'albatros d'Amsterdam et les pêcheries : l'aire de répartition de cette espèce se superpose principalement à celle des pêcheries à la palangre taiwanaise. Enfin, grâce à la surveillance continue des colonies à l'aide de caméras, on a pu voir que les rats sont peu en contact avec l'espèce tandis qu'aucune interaction avec les chats n'a été relevée. Au cours des 2 dernières années, la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'albatros d'Amsterdam a progressé de manière significative. On craint, en particulier, que l'albatros d'Amsterdam ne soit victime d'une épidémie. Des recherches supplémentaires dans ce domaine sont donc impératives.
- 15.3 Le vice-président a félicité la France pour son exceptionnel Plan d'action national en faveur de cette espèce et pour le travail qui a été abattu afin de le mettre en œuvre.

## 16 INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES MONDIAUX

- 16.1 La France a fait remarquer que, ces dernières années, un nombre croissant d'études portant sur l'incidence potentielle des changements climatiques sur les écosystèmes et les espèces a été mené. Des études récentes menées sur les oiseaux de mer ont démontré que les oiseaux de mer, y compris les espèces inscrites à l'ACAP, souffrent non seulement des activités de pêche, mais également des changements climatiques. Plusieurs études indiquent

que la hausse des températures à la surface des mers a eu une incidence négative sur les paramètres démographiques, en particulier sur le taux de réussite de la reproduction, tandis que les pêcheries ont modifié les paramètres de survie. Dans ces pêcheries, seules quelques espèces ont présenté un meilleur taux de réussite de la reproduction. Des études plus récentes ont indiqué une modification de la répartition et de la phénologie de reproduction liée aux changements climatiques.

- 16.2 Une étude récente menée sur les albatros hurleurs a démontré que la modification des vents dans l'océan Austral a bouleversé la répartition de la population, ce qui a entraîné une amélioration des conditions de reproduction et du taux de réussite de la reproduction. Des facteurs climatiques et des captures accidentelles au sein des pêcheries peuvent modifier simultanément des paramètres démographiques. Ces paramètres peuvent être intégrés à des modèles démographiques prévisionnels destinés pronostiquer les trajectoires des populations en fonction des futures situations climatiques et de pêche.
- 16.3 Deux autres conséquences des changements climatiques peuvent exercer une influence significative sur les espèces inscrites à l'ACAP. La délégation américaine a démontré que les colonies d'albatros vivant sur des atolls de faible altitude dans l'océan Pacifique risquent fortement d'être submergées en cas d'événements climatiques extrêmes. Ces colonies sont donc fortement menacées par l'augmentation du niveau des mers. Enfin, l'on sait que les épidémies sont plus fréquentes lorsque les températures augmentent. Par conséquent, les changements climatiques sont susceptibles de favoriser la propagation de maladies auprès des espèces inscrites à l'ACAP.
- 16.4 Le Chili a remercié la France pour son travail et l'a encouragée à poursuivre ses travaux sur les espèces inscrites à l'ACAP. Ces résultats permettent aux Parties d'étayer leurs arguments lorsqu'elles sensibilisent le public à la conservation des albatros et des pétrels.

## **17 ÉLECTION ET NOMINATION DES AGENTS DU CC**

- 17.1 Le président a rappelé au CC que le mandat de tous les agents du CC est arrivé à terme à la fin de la réunion. Il faudra procéder à des élections afin d'élire des agents pour la prochaine période, qui se conclura à la fin de la réunion du CC après la prochaine Session de la Réunion des Parties (CC9). Il a demandé que soient élus :
- 17.2 Vice-présidents, Groupe de travail sur les captures accidentelles : L'Espagne a proposé Igor Debski, l'Argentine a proposé Tatiana Neves. Il n'y a pas eu d'autres candidatures, Igor Debski et Tatiana Neves ont donc été élus.
- 17.3 Président, Groupe de travail sur les captures accidentelles : Le Chili a proposé Anton Wolfaardt. Il n'y a pas eu d'autres nominations, Anton Wolfaardt a donc été élu.
- 17.4 Vice-présidents, Groupe de travail sur le statut des populations et de la

conservation : L'Afrique du Sud a proposé Henri Weimerskirch, le Pérou a proposé Flavio Quintana. Il n'y a pas eu d'autres candidatures, Henri Weimerskirch et Flavio Quintana ont donc été élus.

- 17.5 Président, Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation : L'Australie a proposé Richard Phillips, la France a proposé Rosemary Gales. Il n'y a pas eu d'autres candidatures, Richard Phillips et Rosemary Gales ont donc été élus.
- 17.6 Vice-président, Groupe de travail sur la taxonomie : Aucune candidature n'a été soumise, ce poste reste donc vacant.
- 17.7 Président, Groupe de travail sur la taxonomie : La Nouvelle-Zélande a proposé Mike Double. Il n'y a pas eu d'autres candidatures, Mike Double a donc été élu.
- 17.8 Vice-président, Comité consultatif : L'Equateur a proposé Mark Tasker. Il n'y a pas eu d'autres candidatures, Mark Tasker a donc été élu.
- 17.9 Le vice-président a alors demandé que l'on élise le président du Comité consultatif : Le Brésil a proposé Marco Favero. Il n'y a pas eu d'autres candidatures, Marco Favero a donc été élu.

## **18 HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF**

### **18.1 Date et lieu**

- 18.1.1 L'Uruguay a proposé d'accueillir la Huitième Réunion du Comité consultatif (CC8), et a fait savoir que celle-ci serait très probablement organisée vers la fin du mois d'août ou le début du mois de septembre 2014.

### **18.2 Projet d'ordre du jour**

- 18.2.1 Un projet d'ordre du jour pour le CC8 a été passé en revue par le Comité (**ANNEXE 6**) et sera soumis aux Parties pour examen.

## **19 CINQUIÈME RÉUNION DES PARTIES**

### **19.1 Date et lieu**

- 19.1 Aucune Partie n'a proposé d'accueillir la Cinquième Réunion des Parties (RdP5) en 2015. Le Secrétariat et le Président du CC travailleront avec les Parties en période intersessionnelle afin que l'une d'entre elles accueille la RdP5 en 2015.

## **20 AUTRES ÉLÉMENTS DE CONSIDÉRATION**

### **20.1 Publication des documents de réunion**

- 20.1.1 Dans [CC7 Doc 21](#), le Secrétariat a soulevé la question de l'accès public des

documents, qui a été débattue lors des réunions des Groupes de travail de l'ACAP et du Comité consultatif. Il a fait remarquer que cela pourrait compromettre leur future publication dans des revues scientifiques spécialisées. Le Comité consultatif a examiné la recommandation formulée dans le document 21, en tenant compte de la position des Groupes de travail sur ces sujets (CC7 Doc 14, rapport GTCA point 15 ; CC7 Doc 12, rapport GTSPC point 16) et des avis qu'ils ont formulés concernant : (a) problèmes de droits d'auteur résultant de la présentation de documents déjà publiés, et (b) renforcer l'efficacité des procédures d'examen des documents lors des réunions des Groupes de travail de l'ACAP.

20.1.2 Dès lors, le Comité consultatif a recommandé que l'approche suivante soit adoptée pour ce qui concerne la présentation de documents :

- i. Les documents présentés à l'ACAP devront être accessibles au grand public, à l'exception de ceux qui seront protégés par un mot de passe parce que : (a) le document a déjà été publié ou soumis pour publication et des problèmes de droits d'auteur se posent ou pourraient se poser (dans ce cas de figure, un résumé du document devrait être transmis à l'ACAP et être accessible au grand public), ou (b) l'auteur demande que son document soit protégé par un mot de passe parce qu'il a l'intention de le publier.
- ii. Il faudra demander aux auteurs qui soumettent des documents s'ils souhaitent y intégrer l'actuelle note de bas de page (restriction sur les citations ou de l'utilisation sans la permission de l'auteur).

20.1.3 Le Comité consultatif a fait remarquer que les détails de l'identification par mot de passe devront être communiqués aux points de contact nationaux désignés. Le Comité consultatif a aussi indiqué qu'il préférerait que les documents qui sont présentés soient librement accessibles afin de promouvoir l'efficacité et la transparence des travaux du Comité consultatif.

20.1.4 S'agissant de la présentation de documents, le Comité consultatif a recommandé que :

- i. les recommandations devant être prises en considération par l'ACAP soient clairement mises en exergue dans les documents (s'il s'agit de documents d'information, aucune recommandation n'est requise) ;
- ii. Les présidents des Groupes de travail devraient compiler les recommandations formulées dans les documents qui sont présentés, les rassembler en fonction des points spécifiques à l'ordre du jour, afin de recentrer les débats si nécessaire ;
- iii. ces compilations devraient être disponibles dans toutes les langues officielles, conjointement avec la version finale de l'ordre du jour annoté, avant la tenue de la réunion du Groupe de travail ; et
- iv. la traduction, dans toutes les langues officielles, des résumés et des documents présentés soit maintenue.

20.2 L'Argentine est intervenue concernant les références bibliographiques. Son intervention est reprise à l'**ANNEXE 11**. Certains membres du CC se sont rangés au côté de l'Argentine concernant cette question. L'Argentine a

annoncé qu'elle va peut-être soumettre une proposition à cet égard, qui sera examinée lors de CC8.

## **21. ADOPTION DU RAPPORT**

21.1 La réunion a adopté le rapport du CC7.

## **22. OBSERVATIONS FINALES**

22.1 Le président a conclu la réunion en remerciant tous les participants pour leur contribution à la réunion. Il a souligné que d'importants progrès ont été accomplis pour ce qui concerne toute une série de thèmes essentiels à la mise en œuvre efficace de l'Accord. Il a remercié, en particulier, le vice-président et les autres délégués qui ont dirigé les sous-groupes lors de la réunion, de même que le Secrétariat pour son aide. A cet égard, il a souligné l'aide précieuse que M. Juan Pablo Seco Pon et Mme Mathilde Huon, ont apportée bénévolement au Secrétariat.

22.2 On a également remercié le gouvernement français d'avoir accueilli la réunion et d'avoir organisé une magnifique excursion pour les délégués. En outre, des remerciements ont été adressés aux interprètes d'OnCall, à M. Daniel Jagg d'IDIOM ainsi qu'à toute l'équipe de l'hôtel Mercure qui ont garanti le bon déroulement de la réunion.

22.3 M. Baker a été chaleureusement remercié pour sa contribution exceptionnelle à l'Accord en sa qualité de président du Groupe de travail sur les captures accidentelles, de même que le Prof. John Croxall de BirdLife International qui n'a cessé de soutenir et de mettre ses connaissances approfondies au service de l'Accord depuis sa création.

22.4 Le Comité consultatif a remercié le président pour son excellente gestion de la réunion ainsi que pour la manière dont il a dirigé la précédente période intersessionnelle.

**ANNEXE 1. LISTE DES PARTICIPANTS**

<b>AGENTS DU CC</b>	
Président:	Dr Marco FAVERO
Vice- président:	Mr Mark TASKER
Président du SBWG:	Mr Barry BAKER
Président du PCSWG:	Dr Rosemary GALES
Président du PCSWG:	Dr Richard PHILLIPS

<b>PARTIES</b>	
<b>AFRIQUE DU SUD</b>	
Membre:	Dr Azwianewi MAKHADO Department of Environmental Affairs Branch Oceans and Coasts, PO Box 52126, Cape Town 8000, South Africa Tel: +27 21 402 3137 Email: <a href="mailto:amakhado@environment.gov.za">amakhado@environment.gov.za</a>
<b>ARGENTINE</b>	
Membre:	Mr Germán PROFFEN Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto Esmeralda 1212 Buenos Aires, Argentina Tel: +54 11 4819 7414 Email: <a href="mailto:gep@mrecic.gov.ar">gep@mrecic.gov.ar</a>
Membre suppléant:	Ms Victoria GOBBI Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto 10 Route de l'Aéroport, 1215 Geneve, Switzerland Tel: +41 22 929 8600 Email: <a href="mailto:gvt@mrecic.gov.ar">gvt@mrecic.gov.ar</a>
Membre suppléant:	Ms Daniela JAITE Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto Esmeralda 1212 C.A.B.A., Argentina Tel: +54 11 4819 7431 Email: <a href="mailto:dbj@mrecic.gov.ar">dbj@mrecic.gov.ar</a>



Membre suppléant:	Mr Juan Pablo PANIEGO Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto de la República Argentina Esmeralda N° 1212, Piso 15, of. 1501, (C1007ABR), Buenos Aires, Argentina Tel: +54 11 4819 8008 Email: <a href="mailto:jpj@cancilleria.gov.ar">jpj@cancilleria.gov.ar</a>
Membre suppléant:	Ms Maria Laura TOMBESI Secretaria de Ambiente y Desarrollo Sustentable San Martin 451 CP 1004, Argentina Tel: +54 11 4348 8462 Email: <a href="mailto:mtombesi@ambiente.gov.ar">mtombesi@ambiente.gov.ar</a>
Conseiller:	Dr Marco FAVERO Instituto de Investigaciones Marinas y Costeras CONICET - Universidad Nacional de Mar del Plata Funes 3250 (B7602AYJ) Mar del Plata, Argentina Tel: +54 9 223 5209754 Email: <a href="mailto:marco.favero.acap@hotmail.com">marco.favero.acap@hotmail.com</a>
Conseiller:	Dr Flavio QUINTANA Consejo Nacional de Investigaciones Cientificas y Tecnicas de Argentina Av. Rivadavia 1917 (C1033AAJ), Ciudad Autónoma de Buenos Aires, Argentina Tel: +54 11 5983 1420 Email: <a href="mailto:fquintana@wcs.org">fquintana@wcs.org</a>
<b>AUSTRALIE</b>	
Membre:	Mr Jonathon BARRINGTON Department of Sustainability, Environment, Water, Population and Communities Australian Antarctic Division, 203 Channel Highway, Kingston Tasmania 7050, Australia Tel: +61 3 6232 3286 Email: <a href="mailto:Jonathon.Barrington@aad.gov.au">Jonathon.Barrington@aad.gov.au</a>
Membre suppléant:	Dr Rosemary GALES Department of Primary Industries, Parks, Water and Environment PO Box 44, Hobart, Tasmania 7001, Australia Tel: + 61 409 002 418 Email: <a href="mailto:Rosemary.Gales@dpiuwe.tas.gov.au">Rosemary.Gales@dpiuwe.tas.gov.au</a>
Conseiller:	Ms Jari THORP Embassy of Australia 4 Rue Jean Rey, Australian Embassy, Paris, France Tel: +33 (0) 6 75 21 70 72 Email: <a href="mailto:jari.havlat-thorp@dfat.gov.au">jari.havlat-thorp@dfat.gov.au</a>

<b>BRÉSIL</b>	
Membre:	Mr Thiago MEDEIROS DA CUNHA CAVALCANTI Ministério das Relações Exteriores – MRE (Ministry of External Relations) Palácio Itamaraty, Esplanada dos Ministérios, Bloco H, Anexo I, Sala 439(Divisão do Meio Ambiente – DEMA), CEP: 70.170-900 - Brasília - DF, Brazil Tel: +55 61 2030 8447 Email: <a href="mailto:thiago.cavalcanti@itamaraty.gov.br">thiago.cavalcanti@itamaraty.gov.br</a>
Membre suppléant:	Mrs Luciane RODRIGUES LOURENÇO Ministério do Meio Ambiente – MMA (Ministry of the Environment) SEPN - Quadra 505 - Bloco B - Sala 402, Ed. Marie Prendi Cruz - CEP: 70.730-542 - Brasília – DF, Brazil Tel: +55 61 2028 2637 Email: <a href="mailto:Luciane.lourenco@mma.gov.br">Luciane.lourenco@mma.gov.br</a>
<b>CHILI</b>	
Membre:	Mr Marcelo GARCIA ALVARADO Subsecretaria de Pesca Bellavista 168, Piso 14, Valparaiso, Chile Tel: +56 32 2502700 Email: <a href="mailto:mgarcia@subpesca.cl">mgarcia@subpesca.cl</a>
Conseiller:	Mr Jorge AZÓCAR RANGEL Instituto de Fomento Pesquero (IFOP) Almirante Blanco Encalada 839, Valparaiso, Chile Tel: +56 32 2151500 Email: <a href="mailto:jorge.azocar@ifop.cl">jorge.azocar@ifop.cl</a>
<b>ÉQUATEUR</b>	
Membre:	Mr Santiago TORRES BAEZ Ministerio del Ambiente del Ecuador (MAE) Cdla. Kennedy Norte; Av. Francisco de Orellana y Justino Cornejo; Edificio Gobierno Del Litoral; Piso 8; Guayaquil, Ecuador Tel: +593 9 9754 6929; +593 4 2683 995 Email: <a href="mailto:storres@ambiente.gob.ec">storres@ambiente.gob.ec</a>
<b>ESPAGNE</b>	
Membre:	Ms Isabel LÓPEZ Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente Plaza San Juan de la Cruz S/N (Despacho B-507), 28071, Madrid, Spain Tel: +34 91 597 66 04 Email: <a href="mailto:milopez@magrama.es">milopez@magrama.es</a>

<b>FRANCE</b>	
Membre:	Ms Martine BIGAN Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement Grande Arche, Parvis de la Défense, 92055 La Défense cedex, France Tel: +33 1 40 81 32 09 Email: <a href="mailto:martine.bigan@developpement-durable.gouv.fr">martine.bigan@developpement-durable.gouv.fr</a>
Membre suppléant:	Mr Pascal BOLOT Terres Australes et Antarctiques Françaises Rue Gabriel Dejean, 97410 St Pierre de la Réunion – France Tel : 0262 96 78 00 Email : <a href="mailto:pascal.bolot@taaf.fr">pascal.bolot@taaf.fr</a>
Membre suppléant:	Ms Marie-Anne MORTELETTE Ministère des affaires étrangères 25 rue de la convention, 75015 Paris, France Tel: + 33 1 43 17 44 25 Email: <a href="mailto:marie-anne.mortelette@diplomatie.gouv.fr">marie-anne.mortelette@diplomatie.gouv.fr</a>
Conseiller:	Mr Cédric MARTEAU Terres Australes et Antarctiques Françaises Rue Gabriel Dejean, 97410 St Pierre de la Réunion – France Tel : 0692 68 30 65 Email: <a href="mailto:cedric.marteau@taaf.fr">cedric.marteau@taaf.fr</a>
Conseiller:	Dr Henri WEIMERSKIRCH CNRS CEBC 79360 Villiers en Bois, France Tel: +33 5 49 09 78 15 Email: <a href="mailto:henriw@cebc.cnrs.fr">henriw@cebc.cnrs.fr</a>
<b>NOUVELLE-ZÉLANDE</b>	
Membre:	Dr Igor DEBSKI Department of Conservation 18-32 Manners St, Wellington 6143, New Zealand Tel: +64 4 471 3189 Email: <a href="mailto:idebski@doc.govt.nz">idebski@doc.govt.nz</a>
Membre suppléant:	Dr Martin CRYER Ministry for Primary Industries PO Box 2526, Wellington, New Zealand Tel: +64 4 819 4253 Email: <a href="mailto:martin.cryer@mpi.govt.nz">martin.cryer@mpi.govt.nz</a>

<b>PÉROU</b>	
Membre:	Ms Alejandra PAZ Ministerio de Relaciones Exteriores del Perú Jirón Lampa N° 545, Lima 1, Peru Tel: +51 204-3245; +51 958792939 Email: <a href="mailto:apaz@rree.gob.pe">apaz@rree.gob.pe</a>
Membre suppléant:	Ms Elisa GOYA Instituto del Mar del Perú – IMARPE Esquina Gamarra y Gral. Valle S/N, Chucuito, Callao, Lima, Peru Tel: +51 16250800 (815) Email: <a href="mailto:egoya@imarpe.gob.pe">egoya@imarpe.gob.pe</a>
Membre suppléant:	Mr Ernesto REÁTEGUI VELIT Ministerio de Relaciones Exteriores del Perú Embajada del Perú en Paris
<b>ROYAUME-UNI</b>	
Membre:	Mr Mark TASKER Joint Nature Conservation Committee Inverdee House, Baxter Street, Aberdeen, AB11 9QA, Scotland, United Kingdom Tel: +44 1224 266551 Email: <a href="mailto:mark.tasker@jncc.gov.uk">mark.tasker@jncc.gov.uk</a>
Conseiller:	Mrs Clare HAMILTON Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA) Area 8E, 9 Millbank, c/o 17, Smith Square, London SW1P 3JR, United Kingdom Phone: +44 207 238 0533 Email: <a href="mailto:Clare.Hamilton@defra.gsi.gov.uk">Clare.Hamilton@defra.gsi.gov.uk</a>
Conseiller:	Dr Richard PHILLIPS British Antarctic Survey High Cross, Madingley Road, Cambridge CB3 0ET, United Kingdom Tel: +44 1223 221 610 Email: <a href="mailto:raphil@bas.ac.uk">raphil@bas.ac.uk</a>
Conseiller:	Dr Anton WOLFAARDT Joint Nature Conservation Committee (JNCC) c/o Inverdee House, Baxter Street, Aberdeen, AB11 9QA, Scotland, United Kingdom Tel: 00 500 54068 Email: <a href="mailto:anton.wolfaardt@jncc.gov.uk">anton.wolfaardt@jncc.gov.uk</a>

URUGUAY	
Member:	Mr Andrés DOMINGO Dirección Nacional de Recursos Acuáticos Constituyente 1497, CP 11200, Montevideo, Uruguay Tel: +598 2 400 4689 Email: <a href="mailto:adomingo@dinara.gub.uy">adomingo@dinara.gub.uy</a>

ÉTATS DE L'AIRE DE RÉPARTITION	
CANADA	
Observateur:	Mr Ken MORGAN Canadian Wildlife Service, Environment Canada Institute of Ocean Sciences, 9860 West Saanich Road, Sidney, British Columbia, V8L 4B2, Canada Tel: +1 250 363 6537 Email: <a href="mailto:ken.morgan@dfo-mpo.gc.ca">ken.morgan@dfo-mpo.gc.ca</a>
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	
Observateur:	Dr Elizabeth FLINT Pacific Reefs National Wildlife Refuge Complex, U.S. Fish and Wildlife Service 300 Ala Moana Blvd. Suite 5-231, Honolulu, HI 96850 USA Tel: +1 808 792 9553 Email: <a href="mailto:Beth_Flint@fws.gov">Beth_Flint@fws.gov</a>
Observateur:	Ms Mi Ae KIM National Marine Fisheries Service 1315 East-West Hwy (F/IA), Silver Spring, MD 20910, USA Tel: +1 301 427 8365 Email: <a href="mailto:mi.ae.kim@noaa.gov">mi.ae.kim@noaa.gov</a>
Observateur:	Ms Marlene MENARD U.S. Department of State 2201 C St NW, OES/OMC Room 2758, Washington, DC 20520 Tel: +1-202-262-5561 Email: <a href="mailto:menardmm@state.gov">menardmm@state.gov</a>

OBSERVATEURS – ORGANISATIONS INTER- GOUVERNEMENTALES	
CMS SECRETARIAT	
Observateur:	Ms Melanie Virtue UN Campus Hermann-Ehlers-Strasse 10, 53113 Bonn, Germany Tel: +49 228 815 2462 Email: <a href="mailto:MVirtue@cms.int">MVirtue@cms.int</a>

<b>OBSERVATEURS – ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES</b>	
<b>BIRDLIFE INTERNATIONAL</b>	
Observateur:	Prof John CROXALL Wellbrook Court, Girton Road, Cambridge, CB3 0NA, United Kingdom Tel: +44 1223 277 318 Email: <a href="mailto:john.croxall@birdlife.org">john.croxall@birdlife.org</a>
<b>CHINESE WILD BIRD FEDERATION</b>	
Observateur:	Dr Charles CHENG Department of Biology, Kaohsiung Medical University, Kaohsiung 80708, Taiwan, ROC Tel: +886 937 835 100 Email: <a href="mailto:charlescwbfg@gmail.com">charlescwbfg@gmail.com</a>
<b>HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL, AUSTRALIA</b>	
Observateur:	Mr Nigel BROTHERS PO Box 439, Avalon, NSW 2107, Australia Tel: +61 2 9973 1728 Email: <a href="mailto:brothersbone@yahoo.com.au">brothersbone@yahoo.com.au</a>
<b>LPO</b>	
Observateur:	Dr Thierry MICOL Fonderies Royales, 8 Rue du Dr Pujos 17300 Rochefort, France Tel: +33 (0)6 34 20 50 71 Email: <a href="mailto:thierry.micol@lpo.fr">thierry.micol@lpo.fr</a>
<b>MEDMARAVIS</b>	
Observateur:	Mr Carles CARBONERAS University of Barcelona, Dept. of Animal Biology Av. Diagonal 645, 08028-Barcelona, Spain Tel. +34 615 454 353, Email: <a href="mailto:carboneatrix@gmail.com">carboneatrix@gmail.com</a>
<b>WWF</b>	
Observateur:	Ms Milena PALKA PO Box 6237, Marion Square, Wellington 6141, New Zealand Tel: +64 4 471 4285 Email: <a href="mailto:mpalka@wwf.org.nz">mpalka@wwf.org.nz</a>

<b>SECRETARIAT</b>	
Secrétaire exécutif:	Mr Warren PAPWORTH Tel: +61 439 323 505 Email: <a href="mailto:warren.papworth@acap.aq">warren.papworth@acap.aq</a>
Agent scientifique:	Dr Wiesława MISIAK Tel: +61 3 6233 5695 Email: <a href="mailto:wieslawa.misiak@acap.aq">wieslawa.misiak@acap.aq</a>  ACAP Secretariat 27 Salamanca Square, Battery Point, Tasmania 7004, Australia Tel: +61 3 6233 3123 Fax: +61 3 6233 5497
AC7 Staff:	Mr Juan Pablo SECO PON Universidad Nacional de Mar del Plata, Argentina
AC7 Staff:	Ms Mathilde HUON Université de La Rochelle, France

<b>INTERPRETERS</b>	
Espagnol/Anglais:	Ms Sandra HALE Ms Roslyn WALLACE
Français/Anglais:	Ms Majorie BOURY Ms Joelle COUSSAERT  ONCALL Interpreters & Translators Level 3, 3 Bowen Crescent, Melbourne VIC 3004, Australia Tel: +61 3 9867 3788 Email: <a href="mailto:Conference@oncallinterpreters.com">Conference@oncallinterpreters.com</a>

<b>TECHNICAL SERVICES</b>	
Audio Technician:	Mr Daniel JÄGG IDIOM 4 Boulevard de Cimiez, 06000 Nice, France <a href="http://www.idiom.fr">www.idiom.fr</a>

**ANNEXE 2. LISTE DES DOCUMENTS**

<b>DOCUMENTS DE TRAVAIL</b>			
<b>Document</b>	<b>Titre</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Auteur</b>
CC7 Doc 01 Rev 1	Ordre du jour	2	Président du CC, Secrétariat
CC7 Doc 02 Rev 1	Ordre du jour annoté	2	Président du CC, Secrétariat
CC7 Doc 03	Calendrier	2	Président du CC, Secrétariat
CC7 Doc 04	Liste des participants	2	Secrétariat
CC7 Doc 05 Rev 3	Liste des documents	2	Président du CC, Secrétariat
CC7 Doc 06	Rapport du Secrétariat	5.1	Secrétariat
CC7 Doc 07	Rapport du Dépositaire	4	Australie
CC7 Doc 08 Rev 2	2013 Rapport financier	6.1	Secrétariat
CC7 Doc 09	Participation du Comité consultatif aux travaux du comité intersessionnel créé en vertu de la Résolution 4.8	3	Président du CC, Australie
CC7 Doc 10	Proposition de lignes directrices pour le développement ultérieur du Programme de détachement de l'Accord	12.3	Sous-comité des subventions, Secrétariat
CC7 Doc 11	Rapport sur RdP4	8	Président du CC, Secrétariat
CC7 Doc 12 Rev 1	Rapport du Groupe de travail sur le Statut des Populations et de la Conservation	9.1	Président du GTSPC
CC7 Doc 13 Rev 1	Rapport du Groupe de travail sur la taxonomie	10.1	Président du GTT
CC7 Doc 14 Rev 1	Rapport du Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer	11.1	Président du GTCA
CC7 Doc 15	Programme de travail du Comité consultatif 2013-2015	12.1	Président et Vice-président du CC
CC7 Doc 16	Affectation de fonds au programme de travail du CC	12.2	Sous-comité des subventions, Secrétariat
CC7 Doc 17	Programme de travail du Secrétariat 2013 - 2015	5.2	Secrétariat
CC7 Doc 18	Politique de parrainage des Délégués	5.3	Secrétariat
CC7 Doc 19	Stratégie d'adhésion de nouvelles Parties à l'Accord	4	Président du CC, Secrétariat
CC7 Doc 20 Rev 1	Processus d'évaluation et d'inscription des espèces à l'Annexe 1	14	Secrétariat, Président du CC, présidents des Groupes de travail
CC7 Doc 21	Publication des documents de la réunion	20.1	Secrétariat



<b>DOCUMENTS DE TRAVAIL</b>			
<b>Document</b>	<b>Titre</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Auteur</b>
CC7 Doc 22	Rapport des travaux du Comité créé en vertu de la Résolution 4.8	3	Le comité intersessionnel créé par la Résolution 4.8
CC7 Doc 23	Indicateurs de performance	13	Argentine
CC7 Doc 24	Inscription d'une nouvelle espèce – Puffin à pieds roses, <i>Puffinus creatopus</i>	14	Chili
CC7 Doc 25	Inscription d'une nouvelle espèce à l'Annexe I de l'ACAP : le pétrel des Galápagos <i>Pterodroma phaeopygia</i>	14	Equateur
<b>DOCUMENTS D'INFORMATION</b>			
<b>Document</b>	<b>Titre</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Auteur</b>
AC7 Inf 01	Summary of Projects Supported in 2012 and Progress Reports – AC Grants Programme <i>Résumé des projets soutenus en 2012 et état d'avancement des projets – programme des subventions du CC</i>	12.2	Sous-comité des subventions, Secrétariat
AC7 Inf 02	Parties' AC Reports <i>Rapports des Parties à CC</i>	5.4	Secrétariat
AC7 Inf 03	Plan national d'actions pour l'albatros d'Amsterdam <i>Diomedea amsterdamensis</i> 2011 - 2015	15	France
AC7 Inf 04	Update on the population status and distribution of Mediterranean shearwaters <i>Actualisation de l'état de la population et de la répartition des puffins de Méditerranée</i>	14	Medmaravis, BirdLife International
AC7 Inf 05	The Bycatch Mitigation Information System <i>Le Système d'information sur l'atténuation des captures accidentelles</i>	11.1	Secretariat of the Pacific Community, Nouvelle-Calédonie
AC7 Inf 06	CMS Report to the Seventh Meeting of ACAP's Advisory Committee (AC7)	7.1	UNEP/CMS Secretariat

<b>DOCUMENTS DE TRAVAIL</b>			
<b>Document</b>	<b>Titre</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Auteur</b>
AC7 Inf 07	ACAP Observer Report to the Thirty-First Meeting of the Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (CCAMLR), held in Hobart, Australia, 23 October to 1 November 2012 <i>Rapport de l'observateur de l'ACAP à la 31ème réunion de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) qui s'est tenue à Hobart, en Australie, du 23 octobre au 1er novembre 2012</i>	7.1	Nouvelle-Zélande

**ANNEXE 3. ORDRE DU JOUR**

<b>CC7 - Point de l'ordre du jour</b>
<b>1. Observations préliminaires</b>
<b>2. Adoption de l'ordre du jour</b>
<b>3. Règlement intérieur</b>
<b>4. Rapport du Dépositaire</b>
<b>5. Secrétariat de l'ACAP</b> 5.1. Activités entreprises pendant la période intersessions 2012/13 5.2 Programme de travail du Secrétariat 2013-2015 5.3 Politique de parrainage de l'Accord 5.4 Rapports CC des Parties
<b>6. Questions financières de l'Accord</b> 6.1 Rapport financier
<b>7. Rapports d'observateur</b> 7.1 Rapports d'observateurs de l'ACAP présents à des réunions internationales 7.2 Rapports d'observateurs présents à CC7
<b>8. Rapport sur la Quatrième Réunion des Parties</b>
<b>9. Le Statut des Populations et de la Conservation des albatros et des pétrels</b> 9.1 Rapport du Groupe de travail 9.2 Programme des futurs travaux
<b>10. Taxonomie des albatros et des pétrels</b> 10.1 Rapport du Groupe de travail 10.2 Programme des futurs travaux
<b>11. Captures accessoires d'oiseaux de mer</b> 11.1 Rapport du Groupe de travail 11.2 Programme des futurs travaux
<b>12. Programme de travail du Comité consultatif</b> 12.1 Programme de travail du Comité consultatif 2013-2015 12.2 Affectation des fonds du Comité consultatif 12.3 Programme des détachements de l'Accord
<b>13. Indicateurs pour mesurer le succès de l'ACAP</b>
<b>14. Inscription de nouvelles espèces</b>
<b>15. Plans d'action pour des espèces</b>
<b>16. Incidences des changements climatiques mondiaux</b>
<b>17. Élection et nomination du Bureau</b>

<b>18. Huitième Réunion du Comité consultatif</b> 18.1 Date et lieu de réunion 18.2 Projet d'ordre du jour
<b>19. Cinquième Réunion des Parties</b> 19.1 Date et lieu de réunion
<b>20. Questions diverses</b> 20.1 Publication des documents de la réunion
<b>21. Observations finales</b>
<b>22. Adoption du rapport</b>

**ANNEXE 4. PROGRAMME DE TRAVAIL DU SECRÉTARIAT 2013-2015**

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	
<b>1</b>	<b>SOUTIEN DES RÉUNIONS DE LA RdP, DU COMITÉ CONSULTATIF ET DES GROUPES DE TRAVAIL</b>			<b>CC7 + GT</b>		<b>CC8 + GT</b>		<b>RdP5</b>		
1.1	Prendre les dispositions nécessaires pour les réunions	Article X.a								
	- sélection du lieu de réunion		Sec. exéc.	2	500	2	500	2	500	Frais de déplacement
	- organisation des contrac.tuels, du lieu de réunion/de l'équipement		Sec. exéc.	2		2		2		
	- liaison avec le gouvernement hôte		Sec. exéc.	2		2		2		
1.2	Préparation des documents de réunion	Article X.a								À 60 jours de la réunion
	- rédaction de documents de réunion		Sec. exéc.	5		5		5		
	- rédaction de documents de réunion		Agent scient.	5		5		5		
	- rédaction de documents de réunion		Cons. tech.	5		5		1		
	- coordination des documents de réunion		Sec. exéc.	5		5		5		
	- coordination des documents de réunion		Agent scient.	5		5		5		
	- coordination des documents de réunion		Cons. tech.	5		5		1		
	- rédaction du rapport sur la mise en œuvre		Sec. exéc.			5		1		
	- rédaction du rapport sur la mise en œuvre		Agent scient.			15		2		
	- rédaction du rapport sur la mise en œuvre		Cons. tech.			5		1		
1.3	Soutien de la participation d'experts et de délégués bénéficiant d'un soutien financier	Article VII 5	Sec. exéc.	5		5		5		Correspondance, organisation des déplacements, acquittement des comptes
1.4	Organiser la traduction et l'envoi des documents de réunion, ainsi que la fourniture de services d'interprétation	CC RI 17 (1)								À 30 jours de la réunion
	- Coordination avec le fournisseur de service		Sec. exéc.	2		2		2		

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	
	- envoi des documents		Agent contrac.	20	12 000	20	12 000	7	4 200	
1.5	Soutien et conduite des réunions	Article X.a								
	- déplacements pour les réunions		Personnel Secrétariat x 2	8	6 000	8	6 000	8	6 000	4 jours par réunion, billets d'avion
	- déplacements pour les réunions		Agents contrac. x 2	8	10 800	8	10 800		9 360	billets d'avion, emploi de contractuels
	- participation à la réunion		Personnel Secrétariat x 2	11	4 400	11	4 400	12	4 400	hébergement/ indemnités x 2
	- participation à la réunion		Agents contr. x 2	22	17 600	22	17 600	14	14 900	emploi de contractuels, hébergement
1.6	Préparer le rapport de la réunion et le diffuser à toutes les Parties	Article X.a	Personnel Secrétariat x 1	3		3		3		
<b>2</b>	<b>GESTION DU SECRÉTARIAT</b>									
2.1	Administrer le budget de l'Accord et le Fonds spécial prévu à l'article VII (3) conformément au Règlement financier de l'Accord	Article X.g								Continu
	- paiement des comptes		Sec. exéc.	12		12		12		
	- préparation des factures et des reçus		Sec. exéc.	4		4		4		
	- préparation des États financiers		Sec. exéc.	2		2		2		
	- maintenir des registres des avances et des actifs		Sec. exéc.	1		1		1		
2.2	Préparer les rapports financiers trimestriels pour l'information des Parties et du Président du Comité consultatif	CC2, RdP2	Sec. exéc.	8		8		8		
2.3	Fournir des informations au public sur l'Accord et ses objectifs, et promouvoir les objectifs de l'Accord	Article X.h								
	- préparation d'ACAP Latest News pour le site Web		Documentaliste	90		90		90		

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	
	- maintenir/mettre à jour les liens du site Web, les plans de gestion et les publications		Documentaliste	5		5		5		
	- gestion de la page Facebook de l'ACAP		Documentaliste	2		2		2		
	- préparation de matériel scientifique		Agent scient.	5		5		5		
2.5	Mise à jour et maintien du site Web de l'ACAP	Article X.h	Agent contrac.	20	11 200	20	11 200	20	11 200	
2.6	Faire rapport à la 5e session de la Réunion des Parties sur l'efficacité et l'efficience du Secrétariat telles que mesurées par les indicateurs convenus	Article X.i	Sec. exéc.					1		
2.7	Rassembler selon les besoins les informations résumées fournies par les Parties sur la mise en œuvre et le fonctionnement efficace de l'Accord, particulièrement en ce qui concerne les mesures de conservation prises	Article X.j ;	Sec. exéc.			5				
	- examiner les données, assurer la liaison avec les parties intéressées, modifier la base de données, rassembler les informations et rédiger des rapports de synthèse	Article VII (1) c); Article VIII (10)	Agent scient.			15				
2.8	Représenter l'Accord aux réunions d'autres organisations intergouvernementales, le cas échéant, afin de faciliter la réalisation de l'objectif de l'Accord	Article X.d ;								
	- participation aux réunions de la CMS, FAO, etc.	Article XI	Sec. exéc.	5	4 000	5	4 000	5	4 000	Hébergement, et indemnités
	- 2009-3 Participation aux réunions des ORGP		Sec. exéc.	5	3 500	5	3 500	5	3 500	- comme ci-dessus
2.9	Préparer un rapport sur les activités du Secrétariat pour les réunions du CC et de la RdP	Article X f)	Sec. exéc.	1		1		1		
2.14	Recruter et gérer le personnel du Secrétariat conformément au Statut du personnel et aux directives de la Réunion des Parties	Statut du personnel	Sec. exéc.	6		6		6		

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	
<b>3</b>	<b>FACILITATION DU TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF</b>									
3.1	- Aider le Président du Comité consultatif selon les besoins afin de faciliter les travaux du CC	Article X k)								
	Assurer une liaison hebdomadaire, aider à coordonner les réunions des agents du CC, etc.		Sec. Exéc.	25		25		25		
3.2	Aider le Président du Comité consultatif à préparer un rapport à l'intention de la RdP sur les activités du Comité consultatif	Article IX 6.e)	Sec. Exéc.			1				
3.3	Aider les présidents du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation selon les besoins afin de faciliter les travaux du Groupe	Article X k)								
	- Examiner les lacunes dans les données soumises à l'ACAP sur les populations, le suivi, la gestion des sites de reproduction, les menaces et la protection réglementaire ; réclamer les données non communiquées et incorporer les modifications	GT CC tâche 2.2	Agent scient.	25		25		25		
	- Améliorer la structure du portail de données et des interrogations	GT CC tâche 2.3	Agent scient. & agent contr.	20	5 000	20	5 000	20	5 000	Programmeur/développeur de données consultant
	- Examiner et affiner les interrogations normalisées et les données de sortie pour leur analyse et interprétation	GT CC tâche 2.4	Agent scient. & agent contr.	5	2 000	5	2 000	5	1 000	Programmeur/développeur de données consultant
	Evaluer soigneusement et actualiser les tendances mondiales en matière de populations	GT CC tâche 2.5	Agent scient.			10				Peut nécessiter des mises à jour ultérieures du portail de données. Poursuivre l'évaluation des



Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	
										tendances mondiales en matière de populations. Envisager des approches alternatives, tel que demandé.
	- Mettre à jour les évaluations d'espèces de l'ACAP	GT CC tâche 2.6	Agent scient.	20		20		20		
	- Traduire les évaluations d'espèce et les lignes directrices de l'ACAP en espagnol et en français	GT CC tâche 2.7	Agent scient. & agent contr.		3 000		7 500 Finance ment de base		3 000	Aucun coût de traduction si les Parties francophones et hispanophones peuvent prendre la traduction en charge. Budget minimum pour les frais de traduction (250 AUD par évaluation).
	- Identifier les espèces ou populations prioritaires pour le suivi des nombres, des tendances et de la démographie	GT CC tâche 2.8	Agent scient.	10		10		10		Passage en revue et mise à jour des priorités et mise en lumière des progrès accomplis par rapport aux priorités. Présentation de rapports à chaque CC.

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	
	- Examiner les données disponibles sur le suivi/la répartition des albatros et des pétrels afin d'assurer la représentativité des classes d'espèce/d'âge Hiérarchiser les lacunes et encourager les études visant à combler les lacunes	GT CC tâche 2.9	Agent scient.	5		5	5 000 Subvention	5		Révision du statut lors de CC8
	- Identifier les espèces ou les populations prioritaires pour les mesures de conservation	GT CC tâche 2.10	Agent scient.	10		10		10		Révision lors de CC8
	- Passer les progrès en revue et hiérarchiser les menaces qui pèsent sur les sites de reproduction et identifier les lacunes dans les connaissances	GT CC tâche 2.11	Agent scient.	5		5		5		Mise à jour annuelle des priorités par les Parties. Nouvelle hiérarchisation, tel que demandé. Prise en compte du puffin des Baléares dans la hiérarchisation des menaces terrestres.
	- Élaborer, examiner et mettre à jour les lignes directrices conformes aux meilleures pratiques en vue d'atténuer certaines menaces qui planent sur les sites de reproduction (y compris mises à jour en matière d'éradication et de protocoles biosécuritaires)	GT CC tâche 2.12	Agent scient.	15	500\$ Financement de base	15	500\$ Financement de base	15	500\$ Financement de base	Mise à jour des lignes directrices en matière d'éradication avant CC8. Traduction des documents mis à jour. Mise à jour des directives biosécuritaires pour aborder la question des maladies de manière appropriée.

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	
	- Élaborer des lignes directrices conformes aux meilleures pratiques pour le suivi des nombres et des tendances	GT CC tâche 2.13	Agent scient.	5			1 000\$ Financement de base			Terminé. Coûts de traduction.
	- Examiner les impacts de pathogènes et de parasites sur les espèces de l'ACAP et l'efficacité des mesures d'atténuation	GT CC tâche 2.14	Agent scient.	5		5				Mise à jour de l'étude des pathogènes et des parasites. Contribution de pathologistes et de vétérinaires spécialistes de la faune sauvage
	Développer/actualiser une base de données de plans biosécuritaires pour les sites de reproduction de l'ACAP	GT CC 2. a2	Agent scient.			5				Les Parties peuvent être amenées à développer/mettre en œuvre des plans biosécuritaires sur les sites de reproduction
	Poster des liens sur internet concernant les lignes directrices en matière d'échantillonnage biologique pour suivre les foyers de maladies	GT CC tâche 2.15	Agent scient.			1				Les membres du GTSPC doivent fournir des liens/du matériel. En cours
	Elaboration d'un catalogue centralisé de bagues en plastique destinées aux espèces inscrites à l'ACAP et d'une liste reprenant les contacts et les adresses des autorités compétentes en la matière	GT CC tâche 2.16				5				L'Agent scientifique fournira un résumé. Les Parties identifieront les lacunes et les mises à jour à apporter d'ici à CC8.

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	
3.4	Aider le président du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer selon les besoins afin de faciliter les travaux du Groupe	Article X k)								Continu
3.5	Poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'interaction (CC5 Doc 29) permettant à l'ACAP et aux Parties concernées d'engager le dialogue avec les ORGP et autres organismes internationaux et les aider à évaluer et à réduire la capture accessoire d'albatros et de pétrels	GT CC tâche 3.1	Sec. Exéc. & cons. Tech.	40	15 000 Financement de base	40	15 000 Financement de base	40	15 000 Financement de base	a) frais de voyage en cas de participation à certaines réunions des ORGP (moins si les Parties peuvent y contribuer directement) c) Passage en revue du processus et des changements recommandés (GTCA)
	- comme ci-dessus	GT CC tâche 3.1	Cons. tech. & agent contrac.	20	15 000	20	15 000	20	15 000	b) activités de coordination des ORGP
	Poursuivre l'élaboration de produits (tant génériques que spécifiques) pour aider les ORGP et autres organismes internationaux et nationaux concernés à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer et pour maximiser la participation effective et l'examen de questions qui intéressent l'ACAP.	GT CC tâche 3.4	Agent scient.	5		5		5		
	- Maintenir une bibliographie d'informations pertinentes sur la capture accessoire	GT CC tâche 3.6	Agent scient.	5		5		5		
3.6	Aider le président du Groupe de travail sur la taxonomie selon les besoins afin de faciliter les travaux du Groupe	Article X k)								Continu

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	
	- Poursuivre la mise en place d'une base de données morphométriques et de plumage	GT CC tâche 1.2	Agent scient.	10						
3.7	Élaborer et harmoniser les stratégies de conservation pour des espèces ou des groupes d'espèces particuliers d'albatros et de pétrels	GT CC tâche 5.2	Agent scient.	5		5		5		Définition précise des besoins et des difficultés à ce stade. Actions interrompues tant que la définition n'est pas claire.
3.8	Élaborer un système d'indicateurs du succès de l'Accord de l'ACAP	GT CC tâche 5.4	Agent scient.	5		5		5		
3.8a	Passage en revue des indicateurs de performance de l'ACAP	GT CC 5.a6				2			2	Estampiller les paramètres d'entrée dans la mesure du possible, simulations rétrospectives jusqu'en 2004 et évaluation des indicateurs lors de CC8. Passage en revue des indicateurs de données de suivi, évaluation des options se rapportant à l'Indice de la Liste Rouge
3.9	Poursuivre le développement et le maintien de la base de données de l'ACAP et du portail Web pour lui permettre de fournir un soutien efficace au travail de l'Accord.	GT CC tâches 2.3, 2.4, 5.2	Agent scient. & agent contr	10	10 000	10	10 000	10	10 000	Continu

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	
3.10	Gérer une base de données de la littérature scientifique pertinente.	GT CC tâche 5.5	Agent scient.	5		5		5		Le Secrétariat envisagera de rendre la base de données accessible en ligne. Soumission d'articles scientifiques au Secrétariat (tous les membres)
3.11	Gérer un répertoire des lois applicables	GT CC tâche 5.7	Agent scient.	3		3		3		Les Parties sont appelées à transmettre des informations supplémentaires lorsqu'elles sont disponibles.
3.12	Développer une liste des autorités, centres de recherche, scientifiques et organisations non gouvernementales qui présentent un intérêt pour l'ACAP	GT CC tâche 5.8	Agent scient. & documentaliste	3		3		3		Les Parties et le CC sont appelés à fournir des informations supplémentaires lorsqu'elles sont disponibles.
<b>4</b>	<b>MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD</b>									
4.1	Aider les Parties à assurer la formation et le soutien technique et financier d'autres Parties sur une base multilatérale ou bilatérale en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Accord.	Article VIII (14)	Agent scient. & Sec. exéc.	5		5		5		Continu
4.2	Promouvoir et coordonner les activités relevant de l'Accord, y compris le Plan d'action, conformément aux décisions de la Réunion des Parties	Article X c)	Sec. exéc.	2		2		2		Continu

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	
4.3	Assurer la liaison avec les États de l'aire de répartition non-parties à l'Accord et les organisations régionales d'intégration économique en vue de faciliter la coordination entre les Parties et les États non-parties de l'aire de répartition, et les organisations et institutions internationales et nationales dont les activités intéressent directement ou indirectement la conservation des albatros et des pétrels.	Article X d)	Sec. exéc.	10	5 000	10	5 000	10	5 000	Billets d'avion, hébergement, indemnités
4.4	Consulter et conclure des ententes, avec l'approbation de la Réunion des Parties, avec d'autres organisations et institutions et échanger des informations et des données, le cas échéant.	Article XI 2c), 3 & 4	Sec. exéc.	1		1		1		Continu
4.5	Faciliter l'accession à l'Accord d'États de l'aire de répartition non-parties à l'ACAP		Sec. exéc.	2		2		2		
4.6	Assurer la liaison avec les États de l'aire de répartition non-Parties et les encourager à participer et à adhérer	Article X d), k)	Sec Exec	3		3		3		
4.7	Passer en revue, affiner et normaliser les critères d'inscription de nouvelles espèces à l'Annexe 1	GT CC 5.a2	Agent scient.			5				Documents soumis pour examen à CC8
4.8	Achever le guide d'identification des oiseaux de mer capturés accidentellement	GT CC 5.a3	Sec. Exéc. Agent scient.			10	15 000 Financement de base	5		Projet de document pour CC8, achevé avant RdP5
4.9	Perfectionnement des bonnes pratiques en matière de retrait des hameçons	GT CC 5.a4				1	1 000 Financement de base			Besoin de fonds pour la conception graphique et la traduction

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	Durée (jours)	Fonds (AUD)	
4.10	Elaboration de lignes directrices en matière de bonnes pratiques concernant la collecte d'échantillons biologiques devant subir des analyses génétiques	GT CC 5.a5	Agent scient.			2				
<b>5</b>	<b>RENFORCEMENT DES CAPACITÉS</b>									
5.1	Aider le Comité consultatif et les Parties à fournir une aide technique et un renforcement des capacités	Article IV (2)								
	- Assurer la liaison avec les parties intéressées, faciliter les initiatives de renforcement des capacités	Programme de travail du CC 5.1	Agent scient. & Sec. exéc.	5		5		5		
5.2	Soutenir les détachements au Secrétariat en vue de faciliter le renforcement des capacités.	RdP2	Agent scient. & Sec. exéc.	5	22 000	5	22 000	5	22 000	Billets d'avion, hébergement, indemnités des agents en détachement



**ANNEXE 5. PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE CONSULTATIF 2013-2015**

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources			Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds pour le CC	Subvention/Financement de base	
<b>1. Examen de la taxonomie et de l'Annexe 1</b>							
1.1	Tenir à jour la base de données bibliographiques du Groupe de travail sur la taxonomie	Le GTT dirigé par le président [convenor]	2013-2015	0.5 semaine p.a (par an)	0 AUD		
1.2	Poursuivre la mise en place d'une base de données morphométriques et de plumage	Le GTT dirigé par le président, l'agent scientifique	2013-2015	2 semaines	0 AUD		Ceci facilitera le processus taxonomique, l'identification des spécimens de capture accessoire et le stockage à long terme des données précieuses
1.a1	Elaborer une base de données contenant des informations propres à chaque site portant sur la disponibilité des échantillons utilisés pour l'étude des caractéristiques génétiques des espèces inscrites à l'ACAP	Le GTT	2013-2015	2 mois	?	Financement de base	Le GTSPC devra contribuer à son élaboration (s'agissant de plusieurs espèces inscrites à l'ACAP). Une fois que cette base de données aura été élaborée, elle devrait aider le GTCA à identifier les causes des captures accidentelles d'oiseaux de mer . La première version de la base de données permettra d'identifier les lacunes au niveau des connaissances. Projet étudiant envisageable.
1.3	Aborder les problèmes taxonomiques liés aux espèces dont l'inscription a été proposée à l'Annexe 1 de l'Accord	Les Parties et le CC	2013-2015	0.5 semaine par an	0 AUD		Préparation d'articles selon les besoins, en utilisant le modèle d'évaluation d'espèce. <i>L'Espagne préparera un document sur le puffin des Baléares pour CC5</i>

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources			Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds pour le CC	Subvention/Financement de base	
1.4	Répondre aux demandes d'information sur des questions taxonomiques relatives aux espèces de l'ACAP	Le GTT dirigé par le président	2013-2015	1-2 semaines par an	0 AUD		<i>En 2011-2012, examiner le statut de sous-espèces possibles de l'albatros à pieds noirs</i>
<b>2. Information sur le statut, les tendances et les sites de reproduction</b>							
2.1	<del>Établir une liste des membres du Groupe de travail sur le statut des populations et la conservation</del>	<del>Les Parties avec l'aide des présidents de GT</del>	<del>2012</del>				
2.2	Examiner les lacunes dans les données soumises à l'ACAP sur les populations, le suivi, la gestion des sites de reproduction, les menaces et la protection réglementaire ; réclamer les données non communiquées et incorporer les modifications	Le GTSPC [PaCSWG], l'agent scientifique	2013-2015	8 semaines par an	0 AUD	-	Les Parties fourniront des données nouvelles ou non encore communiquées chaque année. L'agent scientifique enverra des rappels, chaque année, en juin.
2.3	Améliorer la structure du portail de données et des interrogations	L'agent scientifique, les présidents des GT	2013-2015	12 semaines par an	0 AUD	-	L'agent scientifique facilitera la modification et l'amélioration de la base de données selon les besoins
2.4	Examiner et affiner les interrogations normalisées et les données de sortie pour leur analyse et interprétation	L'agent scientifique, les présidents des GT, les vice-présidents, le GTSPC	2013-2015	3 semaines par an	0 AUD	-	La priorité est donnée à l'affinement des interrogations et des données de sortie. Les données de sortie doivent être disponibles 3 mois après chaque CC, si demandé, et avant chaque CC.

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources			Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds pour le CC	Subvention/Financement de base	
2.5	Evaluer soigneusement et actualiser les tendances des populations mondiales	Les présidents du GTSPC, les détenteurs de données, l'agent scientifique, BirdLife International, d'autres experts tel que demandé	Pour la fin de 2014	3 semaines	5 000 AUD	Financement de base	Mettre à jour le portail de données. Continuer d'évaluer les tendances des populations mondiales. Envisager des approches alternatives, tel que demandé.
2.6	Mettre à jour les évaluations d'espèces de l'ACAP	Les présidents du GTSPC, des membres, l'agent scientifique, des experts, BirdLife international (cartes)	2013-2015	6 semaines par an	4 000 AUD	Financement de base	Mis à jour avant CC8 avec un plan de travail triennal concernant les futures évaluations et mises à jour. Coûts d'actualisation des cartes à la charge de BirdLife.
2.7	Traduire les évaluations d'espèce et les lignes directrices de l'ACAP en espagnol et en français.	L'agent scientifique, les Parties hispanophones et francophones	2013-2015		(7 500 AUD)	Financement de base	Pas de frais si la traduction peut être effectuée par les Parties hispanophones et francophones. Budget minimal (250 AUD par évaluation) pour les traductions
2.8	Identifier les espèces ou populations prioritaires pour le suivi des nombres, des tendances et de la démographie	Le GTSPC, l'agent scientifique	2013-2015	2 semaines par an	0 AUD	-	Passage en revue et actualisation des priorités. Mise en lumière des progrès accomplis par rapport aux priorités et présentation de rapports à chaque CC.

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources			Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds pour le CC	Subvention/ Financement de base	
2.9	Examiner les données disponibles sur le suivi/la répartition des albatros et des pétrels afin d'assurer la représentativité des classes d'espèce/d'âge Hiérarchiser les lacunes et encourager les études à combler les lacunes	Le GTSPC, le CC, l'agent scientifique et BirdLife International	2013-2015	1 semaine par an	5 000 AUD	Subvention	Examiner le statut lors de CC8
2.10	Identifier les espèces ou les populations prioritaires pour les mesures de conservation	Le GTSPC, l'agent scientifique	2013-2015	2 semaines par an	0 AUD	-	Passage en revue lors de CC8
2.11	Examiner les progrès accomplis et hiérarchiser les menaces qui pèsent sur les sites de reproduction et identifier les lacunes dans les connaissances	Le GTSPC, l'agent scientifique	2013-2015	1 semaine par an	0 AUD	-	Mise à jour annuelle des priorités par les Parties, nouvelle hiérarchisation des menaces, tel que demandé. Prise en compte du puffin des Baléares dans la hiérarchisation des menaces terrestres.
2.12	Élaborer, examiner et mettre à jour les lignes directrices conformes aux meilleures pratiques en vue d'atténuer certaines menaces qui pèsent sur les sites de reproduction (y compris mettre à jour les protocoles d'éradication et de biosécurité)	Les membres du GTSPC, l'agent scientifique	2013-2015	3 semaines par an	500 AUD	Financement de base	Mise à jour des lignes directrices en matière d'éradication avant CC8. Traduction des documents mis à jour. Mise à jour des lignes directrices en matière de biosécurité pour aborder la question des maladies de manière adéquate.
2.a1	Développer des bonnes pratiques en matière de translocation s'agissant des espèces inscrites à l'ACAP	LE GTSPC, initiative de la NZ et des USA	2013-2015		1 000 AUD	Financement de base	Les documents devront être présentés lors de CC8. Coûts de traduction
2.13	Élaborer des lignes directrices conformes aux meilleures pratiques pour le suivi des nombres et des tendances	Le GTSPC, initiative du R-U, L'agent scientifique	Pour RdP4, (CC7)	4 semaines	1 000 AUD	Financement de base	Production achevée. Coûts de traduction

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources			Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds pour le CC	Subvention/Financement de base	
2.14	Examiner les signes d'incidence de pathogènes et de parasites sur les espèces de l'ACAP et l'efficacité des mesures d'atténuation	Le GTSPC, l'agent scientifique, initiative de l'Argentine et de la France	Pour CC8	4 semaines	0 AUD	-	Mettre à jour l'étude des pathogènes et des parasites. Contribution de pathologistes et de vétérinaires spécialistes de la faune sauvage.
2.a2	Développer/mettre à jour des bases de données de plans biosécuritaires s'agissant des sites de reproduction de l'ACAP	Les membres du GTSPC, l'agent scientifique	En cours	1 semaine	AUD 0	-	Les Parties seront peut-être appelées à développer/mettre en œuvre des plans biosécuritaires sur les sites de reproduction
2.15	Inclure des liens Web dans les lignes directrices sur le prélèvement d'échantillons biologiques suite à l'apparition de maladies	L'agent scientifique, le GTSPC	2013-2015	1 jour	0 AUD	-	Les membres du GTSPC doivent fournir des liens/du matériel. En cours.
2.16	Produire un catalogue centralisé des bagues en plastique utilisées pour les espèces de l'ACAP et envoyer par courrier électronique la liste des contacts et les coordonnées des autorités de baguage	L'agent scientifique, le GTSPC, initiative de la France?	Pour 2013?4	1 semaine	0 AUD	-	L'Agent scientifique fournira un résumé. Les Parties évalueront les lacunes les mises à jour à apporter avant CC8.
2.17	Préparer des rapports sur les activités du GT pour les réunions du CC	Le GTSPC, l'agent scientifique	En fonction des besoins	12 semaines	0 AUD	-	
<b>3. Capture accessoire d'oiseaux de mer</b>							

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources			Detail de l'action
				Temps consacré	Fonds pour le CC	Subvention/ Financement de base	
3.1	Poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'interaction (CC5 Doc 29) permettant à l'ACAP et aux Parties concernées d'engager le dialogue avec les ORGP [RFMOs] et autres organismes internationaux et de les aider à évaluer et à réduire la capture accessoire d'albatros et de pétrels	Les gestionnaires d'ORGP particulières, le Secrétariat, le GTCA et le CC	2013-2015	a) 18 semaines par an b) 18 semaines par an c) 2 semaines par an	a) + b) 30 000 AUD par an chacun e  0 AUD	Financement de bas	a) Frais de déplacement, etc. pour participer à certaines réunions d'ORGP (moins de frais si une Partie peut contribuer directement) b) activités de coordination d'ORGP c) Examen du processus et recommandation de changements (GTCA)
3.2	Mettre à jour l'analyse du chevauchement des aires de répartition des albatros et des pétrels et des zones de pêche gérées par les ORGP	BirdLife / l'ACAP	2013	4 semaines	20 000 AUD	Subvention	
3.3	Poursuivre l'élaboration de produits (tant génériques que spécifiques) pour aider les ORGP et autres organismes internationaux et nationaux concernés à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer et pour maximiser la participation effective et l'examen de questions qui intéressent l'ACAP.	Le président du GTCA étudiera les besoins, de concert avec d'autres consultants du GTCA (Secrétariat)	2013-2015	1) 1 semaine par an 2) 8 semaines	0 AUD	Financement de base/ subvention	
3.a1	Orienter les ORGP pour les aider à identifier les éléments de base, les méthodes appropriées et les indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des captures accidentelles d'oiseaux de mer	Le GTCA	2014				Un petit groupe intersessionnel se chargera de ces travaux

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources			Detail de l'action
				Temps consacré	Fonds pour le CC	Subvention/ Financement de base	
3.4	Continuer d'étudier et d'utiliser les renseignements disponibles sur la répartition en matière de recherche alimentaire, les pêcheries et la capture accessoire d'oiseaux de mer pour aider à hiérarchiser les risques posés par les opérations de pêche pour les espèces de l'ACAP présentes dans les eaux relevant de juridictions nationales	Le GTCA et les Parties	2013-2015	1) 8 semaines 2) 2 semaines	0 AUD	-	1) Commander un rapport initial sur la connaissance des pêches, le statut des mesures d'atténuation de la capture accessoire, la connaissance de la répartition des oiseaux de mer concernés pour CC5. Noter qu'il est également possible d'utiliser les points communs avec 4.4 PAN-Oiseaux de mer [NPOA-Seabirds] (0 AUD) 2) Évaluer les besoins des eaux relevant de juridictions nationales et en matière de renforcement des capacités
3.5	Tenir à jour une bibliographie d'informations pertinentes sur la capture accessoire	BirdLife/ le GTCA l'agent scientifique	2013-2015	1 semaine par an	0 AUD	-	Inclut la littérature publiée et non publiée
3.6	En tenant compte des nouvelles informations disponibles, maintenir à jour les fiches d'information [fact sheets] de l'ACAP/BirdLife sur les mesures d'atténuation concernant les méthodes de pêche connues pour avoir des incidences sur les albatros et les pétrels (chalut, palangre pélagique, palangre démersale)	Le GTCA/ BirdLife	2013-2015	1 semaine par fiche d'information	5 000 AUD	Financement de base	Les coûts sont pour la traduction. Initiative - Chalut: Nouvelle-Zélande Palangre pélagique : Australie Palangre démersale : R-U Général: BirdLife
3.7	Établir un rapport sur les enseignements tirés des réussites en matière d'atténuation dans les pêches commerciales	BirdLife/ l'Australie/ le président du GTCA/WWF	2013-2015	3 semaines	0 AUD	-	Les gestionnaires des pêcheries sont le public visé

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources			Detail de l'action
				Temps consacré	Fonds pour le CC	Subvention/ Financement de base	
3.8	Préparer un examen des connaissances actuelles sur la prise/mise à mort intentionnelle en mer d'espèces de l'ACAP	L'Australie/ le Brésil/ la Nouvelle-Zélande/ le Pérou/ le Royaume-Uni/ WWF/ le GTCA	2015	4 semaines	0 AUD	-	Passer en revue les connaissances actuelles (établies en grande partie à partir de sources non publiées) et les causes des prises intentionnelles et examiner les stratégies possibles de réduction de ces prises. Pourrait utiliser l'agent détaché [au Secrétariat]
3.9	Examiner les résultats des études portant sur la capture accessoire d'oiseaux de mer, en particulier celles financées par l'ACAP	Le GTCA	2013-2015	2 semaines par an	0 AUD	-	Tirer les conclusions et faire les recommandations qui s'imposent au CC
3.10	Maintenir le suivi des besoins en matière de recherche et des priorités pour la recherche sur la capture accessoire et l'élaboration de mesures d'atténuation	Le GTCA	2013-2015	2 semaines	0 AUD	-	
3.a2	Rassembler et passer en revue toutes les preuves de lestage des palangres dans les pêcheries à la palangre pélagiques	Le GTCA	2013-14	3 mois		Subvention	Pourrait bénéficier d'un détachement d'argent
3.a3	Recommander des actions prioritaires pour favoriser le lestage de la palangre dans les pêcheries à la palangre pélagiques	Le GTCA	2014 – idéalement tout de suite avant CC8	1 jour			
3.a4	Mener des recherches supplémentaires sur les actions pratiques à entreprendre en relation avec le lestage de la palangre dans les principales pêcheries à la palangre pélagiques	Le GTCA	2013-2015		10 00 AUD	Subvention	



	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources			Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds pour le CC	Subvention/ Financement de base	
3.a5	Renforcer les estimations de captures accidentelles d'espèces inscrites à l'ACAP dans les pêcheries au chalut grâce à la recherche	Le GTCA	2014-15		(finance ment des Parties)		Des études récentes ont démontré que les taux de collisions avec les funes de chalut sont plus importants que prévu ; de nouvelles études permettraient de saisir l'ampleur (et la fluctuation) des captures accidentelles dans la pêche au chalut.
3.11	Formuler des recommandations pour le CC sur les mesures à prendre pour lutter contre les menaces maritimes identifiées comme prioritaires en matière de conservation	Le GTCA	2013-2015	1 semaine	0 AUD	-	
3.12	Examiner et mettre à jour le cadre de hiérarchisation des menaces maritimes	Le GTCA	2014 Idéalement, tout de suite avant CC8	1 semaine	10 000 AUD	Financement de base	Un atelier, l'analyse et la mise à jour des données relatives aux menaces et aux mesures d'atténuation
3.13	Passer en revue et examiner les questions de capture accessoire d'oiseaux de mer qui portent sur des bateaux plus petits	Le GTCA	Lors de GTCA5	1 semaine	0 AUD	-	
3.a6	Examiner la définition des pêcheries artisanales et à petite échelle et la législation à laquelle elles sont soumises	Le GTCA	2014-2015	3 mois	?	Subvention	Pourrait bénéficier d'un détachement d'argent
3.a7	Rassembler et passer en revue des preuves qui attestent que des pêcheurs ont été blessés alors qu'ils utilisaient des palangres lestées dans des pêcheries à la palangre pélagiques	Le GTCA	2014-2015			Subvention	Détachement possible

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources			Detail de l'action
				Temps consacré	Fonds pour le CC	Subvention/ Financement de base	
3.14	Examiner les données qui seraient appropriées comme valeurs de référence pour l'évaluation des tendances dans les taux et les niveaux de capture accessoire et formuler des indicateurs appropriés	Le GTCA, BirdLife	2012-2013	1 semaine	0 AUD	-	Les données sont décrites dans l'examen global de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières (CC6 Doc 30)
3.15	Estimer la mortalité dans les pêcheries précédemment non surveillées dans l'aire de répartition de l'albatros des Galapagos	L'Équateur et le Pérou. BirdLife, le CC, American Bird Conservancy	2013-2015	4 semaines	20 000 AUD sur trois ans	Subvention	Fait partie de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'albatros des Galapagos (pour les pêcheries au filet)
3.a8	Développer des programmes de suivi électronique de prises/prises accidentelles pour s'assurer que l'on tient compte du besoin de contrôler les captures accidentelles d'oiseaux de mer	Le GTCA	2013-14		10 000 AUD	Subvention	Contribution à la proposition de recherche de l'ISSF d'expérimenter les dispositifs de suivi électronique dans les pêcheries thonières à la palangre pélagiques. Financements possibles après CC8.
3.16	Améliorer l'accès aux données pertinentes (par exemple, les données d'observateurs) détenues par d'autres intervenants.	Le GTCA	2013-2015			Subvention	La compilation de métadonnées, par exemple, des données d'observateurs, est nécessaire. Ces données seront intégrées au processus de soumission de données sur les captures accidentelles
3.17	Analyser les données sur la capture accessoire en collaboration avec des chercheurs japonais	Le GTCA	2013-2015	6 mois	50 000 AUD	Subvention	Pourrait être effectuée par un agent détaché expérimenté remplissant les conditions requises. Les coûts sont difficiles à estimer avec précision. Doit être débattu ultérieurement.

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources			Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds pour le CC	Subvention/ Financement de base	
3.18	Analyser les données sur la capture accessoire provenant d'autres pays de pêche à mesure que les informations deviennent disponibles	Le GTCA	2013-2015	6 mois	50 000 AUD	Subvention	Il s'agit ici de coûts éventuels [contingency costs] ; nous ne savons pas encore quand et combien de données pourraient devenir disponibles. Doit être débattu ultérieurement.
3.19	Identifier les points chauds pour la gestion temporelle et spatiale	Les gestionnaires d'ORGP/ le Canada/ BirdLife/ le GTCA	2013-2014	Études postdoctorales pendant 2 ans	10 000 \$ [AUD] 50 000 \$ [AUD]	Subvention	AUD 10 000 \$ est une contribution à un projet potentiel canadien/BirdLife/ ACAP dans le Pacifique Nord qui pourrait être réalisé pendant la période triennale de 2010-12. Le coût total global pourrait être de l'ordre de 50 000 \$ [AUD] (Deleted as project has gone ahead without ACAP funding)
3.20	Formuler des recommandations préliminaires concernant des analyses valables de données sur la capture accessoire et développer ultérieurement le cadre de soumission et d'évaluation des données en matière de captures accidentelles	Le GTCA	2013-2015	3 mois	20 000 AUD	Subvention	Des conseils statistiques ont été dispensés lors de GCTA5. Il faut poursuivre les travaux pour développer ultérieurement le cadre de soumission et d'évaluation des données.
3.21	Préparer des rapports sur les activités du GT pour les réunions du CC	Le GTCA et le CC	2013-2015	1 semaine	0 AUD		
<b>4. Renforcement des capacités, nouvelles Parties, organisation du travail</b>							

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources			Detail de l'action
				Temps consacré	Fonds pour le CC	Subvention/Financement de base	
4.1	Fournir de l'aide et renforcer les capacités pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre des PAN-Oiseaux de mer	Pour examen par le CC, les Parties et BirdLife	2013-2015	10 semaines	0 AUD		Renforcement des capacités en fonction des besoins déterminés par les Parties intéressées afin de favoriser la mise en œuvre, en particulier en Équateur, en France, au Pérou, en Afrique du Sud (Mozambique, Madagascar), à Tristan da Cunha (R-U) et dans les pêcheries extérieures de la Communauté européenne
4.a1	Développer et mettre en œuvre une stratégie d'adhésion de nouvelles Parties et engager un dialogue avec des Etats non parties à l'ACAP	Le CC, les Parties	2013-2015		0 AUD	-	Les travaux ont été lancés lors de CC7. Ils seront poursuivis en période intersessionnelle.
4.a2	Examiner la structure et le fonctionnement des Groupes de travail, y compris leur rôle et la participation des membres et des experts	Le GT, le CC	2013-2015		0 AUD	-	En cours
4.a3	Développer et mettre en œuvre des stratégies de détachement	Le CC	2013-2014		0 AUD	-	En cours
<b>5. Indicateurs, priorités, études et mesures collectives de conservation</b>							
5.1	Passer en revue les données liées aux sites de reproduction et les cadres de hiérarchisation des menaces maritimes adoptés lors de RdP4, réviser les priorités en matière de conservation et identifier les actions à entreprendre pour contrer ces menaces prioritaires	Les Présidents des GT et du groupe ad hoc, initiative de la Nouvelle-Zélande	2013-2015	4 semaines 2013	10 000 AUD	Subvention	Résultats des rapports lors de CC8. Des fonds seront alloués à tous les ateliers intersessionnels organisés dans le cadre de cette révision

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources			Detail de l'action
				Temps consacré	Fonds pour le CC	Subvention/ Financement de base	
5.2	Élaborer et harmoniser les stratégies de conservation pour des espèces ou des groupes d'espèces particuliers d'albatros et de pétrels	Le GT, le CC (Secrétariat)	2013-2015	2 semaines par an	0 AUD	-	À ce stade, il est difficile de définir les besoins avec précision. Les actions seront interrompues tant que la définition ne sera pas claire.
5.a1	Réviser les actuels Plans d'action (s'agissant des plans nationaux, à la demande de la Partie concernée) et formuler des conseils concernant les nouveaux Plans d'action pour les espèces inscrites à l'ACAP	Les GT, le CC, les Parties	2013-2015		0 AUD	-	Plans actuels : albatros des Galapagos (Pérou/Equateur), albatros d'Amsterdam (France), pétrel géant (Argentine), puffin des Baléares (Espagne)
5.3	Mettre en œuvre des stratégies de conservation pour des espèces ou des groupes d'espèces particuliers d'albatros et de pétrels	Les Parties, le CC	2013-2015	? semaines	0 AUD	-	À ce stade, il est difficile de définir les besoins avec précision
5.a2	Réviser, affiner et normaliser les critères d'inscription de nouvelles espèces à l'Annexe 1	Les GT, l'Agent scientifique	Pour CC8	1 semaine par an	0 AUD	-	Des documents seront présentés pour examen au CC8
5.a3	Achever le guide d'identification photographique des oiseaux de mer capturés accidentellement	Le GTSPC, le GTCA, le GTT, le Secrétariat	2014-2015	3 semaines	15 000 AUD	Financement de base	Projet de document pour CC8, achevé pour RdP5
5.a4	Développer ultérieurement les bonnes pratiques en matière de retrait des hameçons	Le GTSPC, le GTT, le Secrétariat	2014		1000 AUD	Financement de base	Des fonds sont nécessaires pour la conception graphique et la traduction
5.a5	Élaborer des bonnes pratiques en matière d'acquisition d'échantillons biologiques destinés à subir une analyse génétique	Le GTSPC, le GTT, le Secrétariat	2014-2015		0 AUD	-	
5.4	Élaborer un système d'indicateurs du succès de l'Accord de l'ACAP	Les Parties, le Secrétariat, BirdLife et le CC	2013-2015	1 semaine par an	0 AUD	-	Examen à temps pour RdP5

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources			Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds pour le CC	Subvention/Financement de base	
5.a6	Passer en revue les indicateurs de performance de l'ACAP	Les Présidents des GTSPC, et GTCA, l'Agent scientifique et BirdLife international	2013-2015	3 semaines	0 AUD	-	Estampiller les paramètres d'entrée dans la mesure du possible, simulations rétrospectives jusque 2004 et évaluer les indicateurs lors de CC8. Examiner les indicateurs de données de suivi et les options concernant l'Indice de la Liste Rouge
5.5	Gérer la base de données d'articles/ouvrages scientifiques pertinents	Secrétariat	2013-2015	4 semaines	0 AUD	-	Le Secrétariat envisage de rendre la base de données accessible en ligne. Plus d'articles scientifiques à la portée de tous.
5.6	Gérerr un répertoire des lois applicables	Secrétariat	2013-2015		0 AUD	-	Les Parties devront fournir davantage d'informations lorsqu'elles sont disponibles
5.7	Établir une liste des autorités, centres de recherche, scientifiques et organisations non gouvernementales pertinentes à l'ACAP	Secrétariat	2013-2015		0 AUD	-	Les Parties et le CC doivent fournir davantage d'informations lorsqu'elles sont disponibles
<b>6. Gestion des travaux du CC, supervision du Secrétariat et liaison avec celui-ci, interaction des organes de l'ACAP</b>							
6.1	Examiner et formuler des recommandations sur les questions budgétaires selon les besoins	Le CC	2013-2015	2 semaines par an	0 AUD		Conseils à plus court terme formulés par le Président du CC
6.2	Examiner et formuler des recommandations sur les questions budgétaires selon les besoins	Le CC	2013-2015	1 semaine par an	0 AUD		Conseils à plus court terme formulés par le Président du CC
6.3	Superviser, conseiller et orienter le Secrétariat en ce qui concerne la base de données, le portail Web	Les présidents de GT, le Président et le Vice-président du CC	2013-2015	6 semaines par an	0 AUD		

	Sujet/Tâche	Groupe responsable	Calendrier	Ressources			Détail de l'action
				Temps consacré	Fonds pour le CC	Subvention/Financement de base	
6.4	Gestion des travaux du Comité consultatif	Le Président, la Vice-président du CC et les présidents de GT	2013-2015	18 semaines par an	0 AUD		Téléconférences et communications électroniques régulières

**ANNEXE 6. PROJET D'ORDRE DU JOUR DU CC8**

<b>CC8 – PROJET D'ORDRE DU JOUR</b>
<b>1. Observations préliminaires</b>
<b>2. Adoption de l'ordre du jour</b>
<b>3. Règlement intérieur</b> 3.1 Comité intersessionnel créé par la Résolution 4.8 3.2 Amendement de la Règle 20
<b>4. Questions relatives au Dépositaire</b> 4.1 Rapport du Dépositaire 4.2 Etat d'avancement de la stratégie d'engagement des nouvelles Parties à l'Accord
<b>5. Secrétariat de l'ACAP</b> 5.1. Activités entreprises pendant la période intersessions 2013-2014 5.2 Programme de travail du Secrétariat 2014-2015 5.3 Programme de travail du Secrétariat 2016-2018
<b>6. Questions financières de l'Accord</b> 6.1 Rapport financier 6.2 Budget de l'Accord 2016-2018 6.3 Barème des contributions
<b>7. Rapports d'observateur</b> 7.1 Rapports d'observateurs de l'ACAP présents à des réunions internationales 7.2 Rapports d'observateurs présents à CC8
<b>8. Examen des priorités de l'ACAP en matière de conservation</b>
<b>9. Le Statut des Populations et de la Conservation des albatros et des pétrels</b> 9.1 Rapport du Groupe de travail 9.2 Programme des futurs travaux
<b>10. Captures accessoires d'oiseaux de mer</b> 10.1 Rapport du Groupe de travail 10.2 Programme des futurs travaux
<b>11. Taxonomie des albatros et des pétrels</b> 11.1 Rapport du Groupe de travail 11.2 Programme des futurs travaux



<b>12. Programme de travail du Comité consultatif</b> 12.1 Programme de travail du Comité consultatif 2014-2015 12.2 Programme de travail du Comité consultatif 2016-2018 12.3 Processus d'affectation des fonds du Comité consultatif 12.4 Résultats des projets soutenus en 2012 et résumé des projets financés en 2013 12.5 Programme des détachements de l'Accord
<b>13. Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord</b>
<b>14. Rapport du Comité consultatif à la Cinquième Réunion des Parties</b>
<b>15. Élaboration d'indicateurs pour mesurer le succès de l'ACAP</b>
<b>16. Inscription de nouvelles espèces</b>
<b>17. Plans d'action pour des espèces</b>
<b>18. Incidences des changements climatiques mondiaux</b>
<b>19. Cinquième Réunion des Parties</b> 19.1 Date et lieu de réunion 19.2 Projet d'ordre du jour
<b>20. Neuvième Réunion du Comité consultatif</b> 20.1 Date et lieu de réunion
<b>21. Questions diverses</b>
<b>22. Observations finales</b>
<b>23. Adoption du rapport</b>

## ANNEXE 7. BRAZIL UPDATE ON PLANACAP

In October 2012, Brazil promoted the review of its National Action Plan for the Conservation of Albatrosses and Petrels (PLANACAP). One of the main goals of this review was to adjust PLANACAP in order to better reflect ACAP's premises. As a result, PLANACAP's actions and goals now follow more accurately what is recommended by ACAP. PLANACAP also includes conservation actions regarding breeding sites of the Trindade Petrel (*Pterodroma arminjoniana*) and the Audubon Shearwater (*Puffinus lherminieri*), two species that breed in Brazil and are not included in the ACAP Annex I.

PLANACAP's Executive Summary in English<sup>[1]</sup> can be accessed at the following electronic address:

<http://www.icmbio.gov.br/portal/images/stories/docs-plano-de-acao/pan-albatrozes/sumario-ingles-albatrozes-petreis.pdf>

The next meeting for monitoring the implementation of PLANACAP is scheduled for June 2013.

---

<sup>[1]</sup> Due to some editorial problems, there were some mistakes in table "Conservation Status of the PLANACAP Species" (page 3) of the first printed edition of the referred Executive Summary, distributed during the Seabird Bycatch Working Group meeting held in La Rochelle, from 1 - 3 May,

## **ANNEXE 8. USA UPDATE ON EVENTS AT BREEDING SITES**

1. Severe winter storms and a tsunami during the 2010/2011 breeding season resulted in the loss of more than 254,000 Laysan and 30,000 Black-footed Albatross chicks (about 41% and 56% respectively of that year's total production) were lost during these events. At least 2000 adults were also killed.

2. Counts during the following breeding season (hatch year 2012) revealed a drop in number of nesting pairs of Laysan Albatross at Midway Atoll from 482,000 pairs to 388,000 pairs but counts done at Midway Atoll for hatch year 2013 showed numbers of nests had rebounded to pre-tsunami levels (479,000 pairs). A similar pattern was observed in Black-footed Albatross nest counts.

3. The USA reported at AC6 the first successful fledging of a Short-tailed albatross chick on Midway Atoll National Wildlife Refuge outside of Asia. This eight-year old female and a 24-year old male pair bred again at the same site in 2012 and fledged a second chick. Both birds returned for the 2013 breeding season but an egg was not detected. A total of four short-tailed albatrosses spent the winter on Midway atoll in 2012/2013. In addition to the breeding pair on Eastern Island, one additional adult and one subadult spent time on different parts of Sand Island.

4. A severe storm at Tern Island, French Frigate Shoals on 9 December 2012 resulted in the destruction of a field station at which Laysan and black-footed albatross population size and reproductive performance have been monitored for over 30 years. This site has also been used for investigation of adult survival rates and at-sea movements. Personnel were evacuated safely but the future of this facility as a base for winter operations is undecided at this time.

**ANNEXE 9. USA STATEMENT ON THE PROPOSAL TO NOMINATE THE PINK-FOOTED SHEARWATER TO ANNEX 1**

As a range state, the USA supports the inclusion of Pink-footed Shearwater on Annex 1 of ACAP for all the reasons so excellently laid out in the species assessment document submitted by Chile. The species is currently assigned conservation status in a number of national and international listings including being designated as “High Concern” under the Waterbird Conservation Plan for the Americas and American Bird Conservancy and Audubon’s Red List as a watch list species. The species’ non-breeding range overlaps with U.S. commercial fisheries along the West coast of the continental United States as well as the fisheries of several other nations. The Pink-footed Shearwater is a focal species for the National Fish and Wildlife Foundation’s Pacific Seabird Program which has targeted work on both terrestrial and marine threats. The American Bird Conservancy in partnership with partners Oikonos/Juan Fernandez Islands Conservancy has active projects addressing varied terrestrial threats in the nesting colonies on 3 Chilean Islands. American Bird Conservancy has also funded a multi-lateral effort to characterize the threat posed by fisheries in Chile, Peru, and Ecuador as we heard about at the SBWG-5 meeting in the results presented by Jeff Mangel (ProDelphinus). The Pink-footed Shearwater is a species that could directly benefit from the kinds of conservation efforts that ACAP is best at delivering and we support its listing under the Agreement.

## **ANNEXE 10. CANADA STATEMENT ON THE PROPOSAL TO NOMINATE THE PINK-FOOTED SHEARWATER TO ANNEX 1**

Canada as a range state supports Chile's proposal for the addition of the Pink-footed Shearwater to Annex 1 of the Agreement. In 2005, the species was listed as Threatened under Canada's *Species at Risk Act*; and in 2008, Canada released *The Recovery Strategy for the Short-tailed Albatross and the Pink-footed Shearwater in Canada*. In the Strategy, it noted that Canada's conservation objectives for the Pink-footed Shearwater would best be achieved by working collaboratively with Chile and with other countries and entities throughout the species' range. Under the *Canada-Chile Agreement on Environmental Cooperation*; Chile and Canada, plus the USA and several NGO's (including the American Bird Conservancy, Island Conservation, Oikonos and ProDelphinus) have been working on projects to evaluate and to reduce threats to the Pink-footed Shearwater at their breeding colonies and at sea. Because of the collective knowledge and expertise of many members of and observers to ACAP, it is very likely that the conservation of the Pink-footed Shearwater will benefit from its inclusion under Annex 1 of the Agreement.

## **ANNEXE 11. ARGENTINA DISCLAIMER AMENDMENT PROPOSAL**

"Argentina manifiesta que, atento que actualmente se está trabajando en la posibilidad de incorporar nuevas partes y observadores al Acuerdo, en cuanto a las referencias bibliográficas, sería importante que las partes consideraran agregar en la leyenda que figura en la portada de los documentos que se circulan en el marco del Acuerdo y que hace al resguardo de los derechos de autor, una oración que opere como eventual descargo para las partes en lo relativo a cuestiones que vayan más allá de lo estrictamente científico. De este modo, pensamos que se contribuiría a garantizar la circulación de documentos científicos de vanguardia que aporten a la temática de fondo del Acuerdo, sin que se pueda prejuzgar la posición de las partes sobre otras cuestiones. De aceptarse trabajar en esta línea, la Argentina podría redactar dicha frase, y ponerla a consideración de las demás partes del Acuerdo".